



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté en Île-de-France

ACCOMPAGNER LES SORTIES

DES DISPOSITIFS DE

PRISE EN CHARGE :

→ Favoriser l'autonomisation des jeunes

→ Réunir les conditions pour des sorties positives

**GUIDE À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE
L'ACCOMPAGNEMENT, DE LEURS STRUCTURES
ET DES INSTITUTIONS**

**UN TRAVAIL RÉALISÉ DANS LE CADRE DU GT 9 SORTANTS DE L'ASE DE LA STRATÉGIE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN ÎLE-DE-FRANCE.**

Animateurs : Anne Laure MINERY / Jérôme CACCIAGUERRA
Réalisation : Laurent Barbe www.cabinetcress.fr

Septembre 2021

« J'espère que ce guide sera utilisé le plus largement possible par les professionnels et nous fera réfléchir ensemble sur nos pratiques pour améliorer l'accompagnement dans la vie adulte de ces jeunes qui ont l'avenir devant eux. »

Se bâtir un avenir n'est pas simple quand on a passé une partie de sa jeunesse à l'aide sociale à l'enfance.

Entre 18 et 21 ans, l'enfant qui était protégé ou accompagné par l'ASE est mis en demeure de s'émanciper, de s'autonomiser.

Comment l'accompagner ? Comment savoir s'il est prêt, ce dont il a besoin ?

Comment sait-il lui-même quelles sont ses forces, ses besoins, les ressources auxquelles il peut faire appel ? Quel est le rôle des professionnels de l'ASE ?

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté se donne pour objectif qu'il n'y ait plus de sortie « sèche » de l'ASE, c'est-à-dire sans un accompagnement portant sur le logement, les ressources financières, la formation, et le réseau.

En se basant sur ce référentiel, et en se réinterrogeant sur les besoins et les pratiques, la communauté francilienne de la Stratégie de prévention



Cécile TAGLIANA

COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ ÎLE-DE-FRANCE

et de lutte contre la pauvreté propose aux professionnels un guide pour mieux évaluer et accompagner l'autonomisation des jeunes.

Ce guide ne se veut pas prescriptif, mais propose des repères, des questions à se poser avec le jeune, et des ressources. Sa construction a été participative, avec l'appui de professionnels et d'anciens enfants de l'ASE qui sont passés par cette étape charnière. Qu'ils soient remerciés de leur apport majeur à ce guide.

Enfin, si le guide souligne évidemment les difficultés particulières qui peuvent toucher les jeunes majeurs de l'ASE, et incite à nouer des liens avec d'autres institutions-ressources pour se rapprocher du droit commun, ses recommandations sont transférables à d'autres publics fragiles.

J'espère que ce guide sera utilisé le plus largement possible par les professionnels et nous fera réfléchir ensemble sur nos pratiques pour améliorer l'accompagnement dans la vie adulte de ces jeunes qui ont l'avenir devant eux.

Vous trouverez dans ce guide

Chapitre 1 : Une présentation générale et la méthode proposée

- Le cadre de la démarche et la manière dont elle a été construite avec les acteurs
- Ses objectifs
- La conception de l'autonomisation sur laquelle s'appuie la démarche
- Une présentation de la méthode de travail proposée

Chapitre 2 : Des outils pour travailler avec les jeunes

Une question préalable à réfléchir avec les jeunes : le passage à la majorité et ses conséquences
Une ligne du temps qui permet de séquencer le travail

Des outils concernant les trois dimensions de la démarche

- Être acteur
- Développer des compétences
- Identifier des appuis et soutiens

Sur chaque dimension, vous trouverez :

- Des éléments pour préparer et nourrir le travail proposé au jeune en complément de vos outils propres ;
- Une fiche de questionnement du jeune ;
- Un outil simple d'évaluation de l'avancement ;
- Une fiche à remplir pour aller plus loin « comment avancer » ;
- Des pistes pour faire évoluer les pratiques et les outils des professionnels et des institutions ;
- Des ressources connectées (l'accès direct aux sites).

Une fiche récapitulative du travail mené avec chaque jeune

Des annexes

- Des textes
- Des outils pour l'insertion
- La liste des contributeurs

La logique d'ensemble

Une démarche

Décolant :

- de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
- de la démarche francilienne
- d'une mobilisation d'acteurs de terrain

Fondée et appuyée :

- sur l'expérience des acteurs : jeunes, professionnels et institutions
- sur différents outils produits dans le secteur

Trois objectifs :

- permettre qu'une démarche concrète soit engagée et anticipée avec les jeunes
- favoriser le développement de liens avec les acteurs de l'insertion
- développer un « éco-système » favorable à l'autonomisation

Le passage à l'âge adulte

- une démarche qui est à chaque fois unique, n'a pas d'ordre mécanique
 - un processus qui gagne à être anticipé / s'appuyer sur le jeune et la relation de confiance nouée avec lui
- Un guide qui n'est pas un livre de recettes mais plutôt une invitation à investir trois dimensions possibles d'un travail effectif utile pour le jeune.

Trois volets de l'autonomie

Une conception qui prend en compte certaines spécificités du passage à l'âge adulte chez les jeunes ayant eu un parcours en protection de l'enfance. Un accent mis sur trois dimensions à travailler.



Être acteur / faire des choix / décider

→ Mes envies, mes décisions, mes projets



Développer des compétences / des habiletés / des connaissances

→ Mes habiletés



Identifier les appuis et soutiens mobilisables

→ Mes appuis

Trois modalités articulées

Réfléchir (évaluer)

avec le jeune sur différents sujets pour voir où il en est.

Agir pour progresser

Faire des expériences.
Disposer d'informations
Rencontrer.

Faire évoluer les réponses

Développer des outils d'autonomisation.
Créer des liens avec les acteurs et dispositions à destination des jeunes majeurs.

Le contenu

- Une présentation de la démarche
- Un guide d'utilisation
- Le travail à mener sur chaque dimension
 - des outils pour échanger avec le jeune
 - les pistes à développer dans les structures et institutions
- Une ligne du temps qui rappelle les étapes de la démarche

Un tableau pour vous permettre de mémoriser ce qui a été fait avec le jeune

Sommaire

Chapitre 1 : Présentation générale	8
1 - UNE DÉMARCHE	8
Découlant de la stratégie nationale et du référentiel	8
Le travail francilien dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté	9
Une démarche appuyée sur les expériences et analyses des acteurs	9
2 - DES OBJECTIFS ET MOTIVATIONS	9
Les objectifs	9
Des difficultés et des freins à ne pas minimiser	10
Les bonnes raisons de s’y engager	11
3 - LA MAJORITÉ ET LE PASSAGE À L’ÂGE ADULTE : UNE PHASE À ACCOMPAGNER	11
Un processus de passage à l’âge adulte qui constitue un moment clé	11
Autour de l’autonomisation	12
Une proposition de définition opérationnelle	13
4 - LES TROIS DIMENSIONS À TRAVAILLER	13
Être acteur / faire des choix / s’émanciper	13
Développer des compétences et des habiletés	14
Développer des appuis et des ressources	14
5 - LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE	15
Une démarche à utiliser de manière autonome	15
Des sujets de réflexion et de travail commun	16
Des modalités de travail à diversifier	16
Des prolongements dans le travail institutionnel	16
La volonté d’une pédagogie adaptée	17
Chapitre 2 : Outils à travailler avec les jeunes	19
Quelques repères temporels	20
Carte des thèmes	21

LE PASSAGE À LA MAJORITÉ ET SES CONSÉQUENCES	22
MES ENVIES, DÉCISIONS OU PROJETS	26
Des évolutions à encourager dans les structures et institutions	30
MES HABILITÉS	31
Se connaître pour mieux avancer	32
Se débrouiller au quotidien	36
Savoir s’informer / faire des démarches	39
Utiliser le numérique	42
Des évolutions à encourager dans les structures et institutions	45
MES APPUIS	46
Mes personnes ressources	47
Les études	50
La formation professionnelle et l’insertion	54
Le logement	59
L’accès aux droits et à la justice	64
La santé physique et psychique	70
Les loisirs et la citoyenneté	74
Des évolutions à encourager dans les structures et institutions	77
Récapitulatif chronologique des démarches mises en place avec les jeunes	79
Chapitre 3 : Ressources et annexes	81
Quelques textes	81
Vidéos	81
Les membres du groupe de travail	84
Les tables rondes	84
Les contributions à la relecture et la correction	85

Chapitre 1 : Présentation générale

1 - UNE DÉMARCHE

Découlant de la stratégie nationale et du référentiel

La démarche s'inscrit le cadre global de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, dont le 3^{ème} axe de la Stratégie prévoit de réduire voire supprimer les « sorties sèches » de l'aide sociale à l'enfance à la majorité, c'est-à-dire les sorties sans un accompagnement minimal, insuffisamment préparées, ou avec des jeunes insuffisamment reliés au droit commun.

Cet axe répond à des difficultés observées depuis longtemps et constitue une problématique dont les enjeux sont particulièrement importants. Les termes utilisés par le rapport Dulin (2018) évoquant « un gâchis économique et social et un non-sens éducatif » correspondent bien au sentiment qu'évoquent souvent des acteurs de la Protection de l'Enfance mettant en avant la difficulté d'une autonomie « forcée » qui s'est développée avec la baisse notable des Contrats Jeunes Majeurs.

Elle s'inscrit donc ainsi dans la démarche promue par le **Document de Référence – Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance** de Février 2019

Les principes :

- un accompagnement vers le droit commun pour tous les jeunes ;
- une mobilisation des outils mis en place par la loi de 2016 pour améliorer l'accompagnement vers l'autonomie (entretien avec les jeunes, protocoles départementaux de sortie de l'ASE ;
- s'appuyer sur l'ensemble de l'offre locale d'accompagnement des jeunes pour répondre à leurs besoins essentiels ;
- le maintien du lien avec les jeunes après la sortie des dispositifs.

Les besoins essentiels des jeunes majeurs :

- **Le logement** : veiller à ce qu'aucun jeune majeur ne quitte l'ASE sans logement stable ;
- **Ressources et accès aux droits** : faire en sorte qu'aucun jeune majeur ne quitte l'ASE sans avoir accès à des ressources financières ;
- **Insertion sociale, professionnelle, formation et mobilité** : faire en sorte que chaque jeune puisse construire son parcours tout en ayant le « droit à l'essai » ;
- **Santé et accès aux soins** : faire en sorte que chaque jeune majeur ait accès à la couverture de soins adaptée à sa situation ;
- **Un engagement préalable et transversal** : la préservation du lien.

C'est en cohérence avec ce cadre global que le guide a été réalisé.

Le travail francilien dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

La Préfecture d'Île-de-France a mis en place une démarche résumée dans un document cadre « La stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté en région Île-de-France -2021-2022 » qui intègre de nombreux axes de travail pouvant concerner les jeunes majeurs.

La commande de ce travail a été faite dans le cadre des travaux du groupe 9 sur l'accompagnement des sorties de l'ASE. Différents membres du groupe ont soutenu, nourri et accompagné la démarche réalisée par Laurent Barbe du cabinet CRESS. De nombreux acteurs régionaux ont contribué par leurs réflexions à la structuration de ce guide et doivent être chaleureusement remerciés. (cf. annexe « Les contributions » page 85).

Une démarche appuyée sur les expériences et analyses des acteurs

Les réflexions proposées sont issues d'un travail important :

- lecture de travaux d'analyse de la problématique et de recherche ;
- échanges au sein du groupe de travail ;
- échanges lors de 5 tables rondes avec des jeunes concernés et des professionnels (cf. annexe « Les contributions » page 85) ;
- lecture et analyse critique de différents outils bâtis pour accompagner cette autonomie ;
- présentation d'une maquette aux acteurs professionnels ;
- échanges avec l'ensemble des associations ADEPAPE / REPAIRS.

Tous les éléments ainsi recueillis ont ainsi permis d'étayer la réflexion sur de nombreux constats partagés et d'arriver à une structuration présentée ici.

2 - DES OBJECTIFS ET MOTIVATIONS

Les objectifs

La démarche proposée cherche ainsi à répondre à des difficultés souvent évoquées et documentées durant la préparation du travail concernant l'insuffisante préparation de nombre de jeunes sortants et le risque que nombre d'entre eux ne voient leur situation se dégrader faute de soutiens et de ressources.

Elle a trois objectifs :

- faciliter la réflexion et l'action avec les jeunes ;
- favoriser le développement d'une pédagogie de l'autonomisation ;
- favoriser les liens entre acteurs de la protection de l'enfance et les acteurs de l'insertion et de l'accès aux droits.

Elle propose de :

- donner des points de repère permettant un engagement suffisamment anticipé de démarches impliquant les jeunes en mobilisant leur réflexivité ;
- promouvoir une évolution des pratiques en protection de l'enfance, au sein desquelles l'aspect « protecteur » vient parfois en tension avec les exigences d'un processus d'autonomisation et rencontre différents freins.

Des difficultés et des freins à ne pas minimiser

Un certain nombre des difficultés rencontrées par les jeunes majeurs sortant de l'ASE ont été pointées par les acteurs de terrain de la Fédération des Acteurs de la Solidarité¹, travaillant avec eux. Ils soulignent par exemple des difficultés :

- à anticiper le moment de la sortie, à se projeter sans prise en charge ASE/PJJ
- à comprendre la différence de réponse institutionnelle avant/après l'âge de la majorité (au risque d'une disproportion de leurs attentes vis-à-vis du secteur de l'insertion en comparaison avec ce qui était connu dans l'accompagnement ASE)
- à se débrouiller seul en sortant d'un système très protecteur
- à régulariser leur séjour pour certains MNA une fois la prise en charge ASE terminée
- etc.

Ils pointent également chez les jeunes :

- un sentiment fréquent d'isolement avec une perte brutale d'interlocuteurs ;
- une souffrance de certains découlant des stéréotypes sur leur passé, leur parcours ;
- des fragilités spécifiques liées à la situation familiale, notamment pour les jeunes parents.

Cette analyse est précieuse et a nourri la démarche du guide.

Du côté de la protection de l'enfance, des éléments nombreux sont pointés par les acteurs et expliquent la difficulté à aborder et outiller la question :

- le terme d'autonomie peut faire peur quand il est vécu comme synonyme de « lâchage » voire d'abandon après les 18 ans, comme de nombreux témoignages l'évoquent² ;
- l'écart entre l'autonomie attendue des jeunes sortants de l'ASE et celle des autres jeunes est important³ et il constitue une forme d'injustice évidente dans un contexte de pandémie qui voit se fragiliser la situation globale des 18/25 ans ;
- certains jeunes arrivent tard dans les structures et le temps est parfois limité pour créer les conditions de ce travail ;
- les difficultés de l'autonomisation peuvent être majorées pour certains jeunes relevant de difficultés psychiques plus structurelles ou importantes et butent sur les limites de l'offre de soins ou d'accompagnement médico-social ;
- etc.

Des facteurs structurels viennent également parfois redoubler la complexité de la démarche.

Ainsi :

- les conditions d'accompagnement (notamment dans les structures collectives) ne facilitent pas nécessairement l'individualisation des accompagnements ;
- toutes les structures ne disposent pas des outils favorisant le processus (par exemple de possibilités de semi-autonomie) ;
- des difficultés de recrutement et d'encadrement fragilisent parfois l'action des structures franciliennes dans ce domaine ;
- les professionnels de la protection de l'enfance ont souvent une connaissance assez limitée de l'ensemble des initiatives mobilisables pour les jeunes majeurs relevant d'autres associations et d'autres financeurs ;
- etc.

1 FAS- Île-de-France : Jeunes majeurs sortant de l'ASE : comment éviter les ruptures de parcours en sortie de prise en charge ? date ?

2 Pièce de théâtre réalisée par des jeunes dont le titre marque bien la difficulté ressentie « j'ai pas le temps je suis pas comme eux ». - Association Nationale des Placements Familiaux - Ouvrage collectif : « 18 ans bon anniversaire et au revoir ! » 2019

3 Alors même que de manière globale l'âge moyen de décohabitation de chez les parents augmente

Tous ces éléments, qu'il ne faut pas ignorer, peuvent se cumuler et tous les contributeurs de la démarche qui proposent d'engager ces démarches en ont bien conscience.

Ces remarques si elles invitent à la modestie ne doivent pas mener à la résignation tant les enjeux sont importants pour les jeunes concernés.

Les bonnes raisons de s'y engager

Les raisons positives d'engager un travail avec les jeunes autour leur future sortie de l'ASE sont nombreuses. Elles sont de plusieurs ordres :

- cette sortie (inéluçtable) est d'autant plus positive qu'elle peut être préparée et réfléçhie en amont avec les jeunes ; il y a donc un enjeu majeur d'anticipation de cette sortie pour éviter toute perte de chance ;
- ce travail s'inscrit en cohérence avec la notion de « parcours de l'enfant » dont la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, demande la stabilité et la sécurisation avec une continuité de l'accompagnement ;
- il peut donner du contenu à l'obligation légale prévue de l'entretien des 17 ans ;
- de très nombreuses initiatives sont mises en place et font évoluer le droit commun et les soutiens apportés aux jeunes majeurs. Il est essentiel que les acteurs de la protection de l'enfance les connaissent et se relient aux acteurs qui portent ce soutien possible.

Enfin, et cela est central l'autonomisation correspond à **une attente des jeunes** qui souhaitent majoritairement avoir plus de possibilités d'expression et de décision pour ce qui les concerne.

3 - LA MAJORITÉ ET LE PASSAGE À L'ÂGE ADULTE : UNE PHASE À ACCOMPAGNER

Les jeunes sortants de l'ASE sont confrontés à plusieurs processus combinant changements liés à l'adolescence, changement de conditions de vie, passage à la majorité légale et entrée dans un statut d'adulte qui se combinent dans un contexte fragilisé. Cela constitue donc pour ces jeunes une expérience dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

Un processus de passage à l'âge adulte qui constitue un moment clé

Sans reprendre l'ensemble des éléments recueillis notamment auprès des jeunes, plusieurs points fondamentaux sont à rappeler en préalable de manière très synthétique. Ils sont centraux dans l'approche proposée.

Le passage à l'âge adulte constitue une réorganisation identitaire et une évolution qui touche les aspects de la vie personnelle. Il ne constitue pas un simple changement des conditions de vie. De ce point de vue, il constitue un processus variable et spécifique à chaque jeune. Il n'y a donc pas de parcours standard. Et la diversité des situations et des jeunes accompagnés est très grande. Ce sont donc bien des processus individuels qu'il s'agit d'accompagner.

Ce passage à l'âge adulte présente des spécificités pour les jeunes suivis par l'ASE tenant au manque fréquent de soutien familial, aux fragilités résultant de leur histoire, à l'aspect plus rapide du processus qu'impose leur situation institutionnelle (du fait des étapes institutionnelles que constituent les 18 et les 21 ans).

Pour nombre d'entre eux, ce passage peut constituer une véritable épreuve identitaire⁴ qui repose ou réactive des questions découlant de leur histoire. La recherche menée sur cette question montre ainsi l'importance fondamentale de la question des liens (détachés, noués ou suspendus selon l'analyse) dans le déroulement et le vécu du parcours.

Cela n'empêche pas de constater que ces jeunes disposent de ressources de tous ordres, qu'ils peuvent mobiliser. Et si les difficultés sont grandes pour certains, cela n'empêche pas de constater aussi des autonomisations positives.

Autour de l'autonomisation

L'autonomisation constitue plus **un processus** qui n'a pas de frontières précises / qui peut connaître des sommets et des creux / des ralentissements et des accélérations. Elle se **construit largement en chemin** au fur et à mesure des expériences.

Les récits montrent ainsi que c'est souvent en se lançant que les jeunes ont appris. Mais également que certaines expériences facilitées par les structures ont joué un rôle important dans la construction progressive par les jeunes de leurs repères. L'autonomisation est toujours plus difficile à vivre et construire quand elle arrive de manière brutale et non préparée.

Elle ne se résume pas à des compétences qu'on posséderait ou non. Elle peut ainsi être fragilisée par des aspects psychodynamiques évoqués tant par les jeunes que par les professionnels. Certains jeunes expliquent ainsi très bien avoir été fragilisés par des peurs, des colères, des incompréhensions de certaines décisions, des difficultés personnelles résultant de ce qu'ils avaient vécu avant. Une assistante familiale raconte ainsi à point une jeune qu'elle accompagne, autonome et débrouillarde, est comme paralysée par sa difficulté à déterminer où elle veut aller...

L'autonomie fonctionnelle est importante, mais elle constitue rarement un facteur premier des échecs. Même si les jeunes racontent souvent les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et souvent surmonter du fait de certains manques (ne pas savoir se faire à manger, remplir des documents, savoir à qui s'adresser...), cela constitue rarement la source première des mises en danger et « galères » racontées par certains qui renvoient plus à la solitude, l'isolement et au manque d'accès à certains droits.

L'autonomisation (ou le passage à l'âge adulte) a un volet contraignant mais aussi **un volet de liberté, d'émancipation, d'épanouissement** qu'il ne faut pas oublier dans l'échange à mener avec les jeunes. Car c'est ce volet positif qui constitue le meilleur moteur.

Enfin, l'autonomie ne s'oppose en rien au besoin de soutiens et d'appuis extérieurs. **Aucune autonomie ne revient à vivre sans les autres** (sinon elle devient solitude, isolement voire dépression). Nous avons tous besoin les uns des autres et la question fondamentale est donc celle de la **qualité de nos liens et attachements**. Un enjeu essentiel pour les sortants de l'ASE est donc de les accompagner dans l'identification et la mobilisation de différents soutiens tant personnels qu'au sein des dispositifs pouvant soutenir les jeunes majeurs (et les adultes) dans les principaux domaines de leur vie (accès aux droits sociaux, logement, santé, insertion, formation, ...). Faute de ces soutiens le risque est grand de connaître les dérives qu'ont connu certains.

C'est sur la base de ces éléments, issus des expériences des uns et des autres que ce guide s'appuie.

4 Pierrin Robin- « L'enfant de personne » - A l'épreuve du placement et de sa sortie - Champ Social 2020

Une proposition de définition opérationnelle

Pour permettre le travail que nous suggérons avec les jeunes, nous proposons de nous appuyer sur une définition qui distingue trois dimensions / trois volets fondamentaux de l'autonomie.

D'autres définitions sont bien sûr possibles mais il est important de disposer de repères suffisamment clairs et facilement mobilisables dans les échanges avec les jeunes.

Ces trois dimensions sont importantes, sans que l'on puisse vraiment les hiérarchiser. Mais il est certain que des carences trop importantes dans l'une ou l'autre risquent de constituer des freins importants dans la construction progressive du parcours.

Nous les présentons ici de manière détaillée pour permettre de les utiliser ensuite avec les jeunes, avec un autre langage, dans la deuxième partie.

4 - LES TROIS DIMENSIONS À TRAVAILLER

Être autonome c'est



Être acteur / faire des choix / décider



Développer des compétences / des habiletés / des connaissances



Disposer d'appuis et de soutiens mobilisables



Être acteur / faire des choix / s'émanciper

→ Éléments de définition

Ce volet de l'autonomie est essentiel. Il renvoie à la définition même du terme (auto-nomos, capacité à se gouverner soi-même, selon ses propres règles). Il a à voir avec une liberté de la personne dans la production de décisions concernant sa vie. Il constitue une prise de pouvoir sur sa vie qui est corollaire de l'émancipation (Au fig. Action de se libérer, de se dégager d'une dépendance ...).

→ Ce qui freine

De nombreux facteurs expliquent une difficulté à se situer comme auteur/acteur de son parcours, découlant de la jeunesse et d'autres facteurs évoqués concernant les jeunes ayant un parcours dans le cadre de l'ASE :

- le manque d'habitude d'être écoutés dans leurs choix ;
- la crainte ressentie par certains professionnels (ayant l'habitude de se situer dans une dynamique d'abord protectrice) ;
- la colère qu'ils éprouvent parfois contre les adultes amenant à des décisions réactives (ex. refuser toute aide quand l'intervention se termine et cesse d'être considérée comme obligatoire) ;
- le sentiment de peur / de sauter dans le vide ;
- la difficulté à élaborer un projet suffisamment porteur ;
- la difficulté à se situer clairement dans leur parcours de vie.

→ **Ce qui peut aider**

Au-delà des différences considérables entre jeunes, différents éléments peuvent renforcer cette capacité :

- être consulté / écouté / respecté dans ses choix y compris au quotidien ;
- pouvoir anticiper / examiner les différentes possibilités sans brusquer la décision ;
- être suffisamment au clair sur son histoire ;
- avoir une réflexivité sur son parcours ;
- connaître des parcours de pairs ;
- participer aux synthèses et aux décisions les concernant...

Développer des compétences et des habiletés

→ **Éléments de définition**

L'autonomie a aussi une dimension fonctionnelle qui découle du fait de devoir faire un certain nombre de choses par soi-même, de devoir assumer un certain nombre de tâches et de démarches dans le quotidien, et aussi de mener les démarches nombreuses que nécessite la vie d'adulte. Il est ainsi important d'acquérir un certain nombre d'habiletés dans différents domaines (notamment dans la capacité à se connaître, à entrer en contact, à chercher des connaissances, etc).

→ **Ce qui freine**

Au-delà des difficultés spécifiques de certains jeunes, l'autonomie fonctionnelle s'acquiert en expérimentant, en étant confrontés à des choses à faire... Ce qui la bloque tient souvent à un accompagnement trop protecteur, à des situations dans lesquelles on fait tout pour le jeune, à un manque de mise en situations d'autonomie « protégée ».

→ **Ce qui peut aider**

De nombreux facteurs, mis en place progressivement, contribuent à cette autonomie fonctionnelle :

- faire des expériences progressives d'autonomie ;
- acquérir des compétences concrètes ;
- avoir des informations sur les dispositifs de droit ;
- apprendre de ses expériences ;
- développer la confiance en soi qui permet d'expérimenter...

Développer des appuis et des ressources

→ **Éléments de définition**

L'autonomie n'est pas l'isolement, ni la capacité à ne dépendre de personne. Tous, nous dépendons de multiples personnes ou structures... qui nous soutiennent et nous épaulent dans tous les compartiments de notre vie. L'autonomie n'est donc pas l'isolement qui peut être destructeur, ni une absence de soutien, mais au contraire le développement de liens de qualité dans différents domaines de notre vie.

Une part importante de la démarche proposée tient donc dans le travail autour de cette dimension, qui est à la fois essentielle (sans soutien le danger est grand), complexe du fait de la diversité de ces acteurs, de l'évolution rapide des dispositifs, de la diversité des situations départementales de l'Île-de-France.

→ **Ce qui freine**

Les récits et analyses montrent ainsi les difficultés qui naissent d'une rupture fréquente des liens noués avec les acteurs de la protection de l'enfance (notamment quand cette perspective n'est pas structurée sur le plan institutionnel et ne relève que des individus).

S'y ajoutent un manque de connaissance des ressources et des droits qui pourraient être mobilisés, contribuant à un sentiment d'isolement, de découragement et aussi parfois de mises en danger.

→ Ce qui peut aider

Le travail autour de cette dimension a plusieurs volets :

- la préservation du lien noué avec les acteurs de la protection de l'enfance ;
- l'appui raisonné sur certaines personnes de l'entourage familial ;
- le développement d'un lien avec des pairs notamment dans le cadre des associations ADEPAPE, REPAIRS ;
- l'identification des soutiens institutionnels de tous ordres mobilisables tout au long d'un parcours pouvant être semé d'embûches, de moments d'enthousiasme mais aussi de découragement. Cette perspective de long terme nécessite une réflexivité de la part du jeune pour apprendre, sans se décourager, de ses expériences et aussi souvent de ses épreuves.

5 - LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE

La démarche proposée se veut une aide pour les professionnels et les jeunes pour **s'engager dans une démarche** de réflexion et d'action structurée favorisant l'émancipation progressive.

Elle ne constitue pas un protocole qu'il faudrait suivre dans un ordre pré-établi, pour prendre en compte la grande diversité des situations de jeunes à accompagner.

Elle propose différents axes de réflexion, structurés autour des 3 dimensions de l'autonomisation pour préparer et accompagner leur sortie progressive.

Elle cherche à éviter certains biais des démarches analysées dans la première phase du travail :

- approches uniquement liées à des connaissances ou compétences ne prenant pas en compte la situation spécifique des jeunes sortants de l'ASE ;
- approches risquant d'être vécues comme scolaires voire infantilisantes ;
- approches qui donnent l'impression qu'il faut avoir de très nombreuses compétences ou habiletés avant alors qu'elles se développent en faisant ;
- donner une impression décourageante à des jeunes qui parfois doutent d'eux-mêmes.

Elle ne prétend pas à l'exhaustivité. Le travail à mener concernant à la fois des situations de jeunes très différentes, des réalités départementales variées et une multitude de dimensions ne peut – par définition – être complet. Qui plus est, les dispositifs institutionnels mobilisables évoluent rapidement et un travail de veille est essentiel.

Le guide vient en complément :

- d'autres outils et démarches que mènent déjà les professionnels ;
- des démarches institutionnelles mises en place dans le cadre de la stratégie.

Une démarche à utiliser de manière autonome

La démarche est vigilante à **permettre au jeune d'être acteur** de la dynamique de travail. Elle est aussi attentive à la grande diversité des situations et des manières possibles de travailler.

Elle ne propose **pas d'ordre obligé** mais des sujets à aborder avec les jeunes en fonction des envies des jeunes, des besoins que vous avez pu repérer dans l'accompagnement, des échanges que vous pouvez avoir avec eux.

Leur utilisation pourra ainsi être variée selon votre connaissance du jeune, sa réceptivité aux différents sujets et selon le moment même s'il paraît important de travailler autour des trois dimensions qui sont très complémentaires.

Des sujets de réflexion et de travail commun

La démarche propose **des sujets de réflexion** qui peuvent être repris à plusieurs reprises pour favoriser un cheminement progressif.

Sur chaque thème, nous proposons des outils d'auto-évaluation très simples à utiliser avec les jeunes. Ils évitent de pointer les faiblesses au profit d'une réflexion sur ce qu'on peut faire pour avancer. Ils ont vocation à être complétés par vos propres questions, par d'autres éléments d'information dont vous disposez, par d'autres leviers permettant d'engager les jeunes dans cette perspective. Ils sont donc à mettre à votre main...

Sur chaque thème, nous proposons de conclure chaque séquence par **Comment avancer** en déterminant avec le jeune ce qu'il pourrait faire seul, et ce qu'on pourrait lui proposer pour entrer dans une perspective de progrès à petits pas et d'expérimentations qui permettent d'avancer.

Des modalités de travail à diversifier

Les sujets de réflexion proposés peuvent être utilisés de différentes manières, selon vos possibilités.

→ Une approche individuelle

Elle est importante et évidente sur les sujets les plus personnels. Elle gagne cependant à être articulée avec d'autres modes de travail.

→ Une réflexion collective

Sur plusieurs thématiques, il est possible et intéressant de proposer à plusieurs jeunes de réfléchir ensemble. Cela donne une autre dynamique aux échanges et permet souvent de faciliter l'expression personnelle, d'amener des leviers différents de réflexion.

→ Des échanges avec les pairs

L'échange avec des pairs ou des jeunes ayant déjà vécu ce parcours peut s'avérer précieux. Permettre des échanges avec des « anciens » de la structure ou dans le cadre des associations ADEPAPE / REPAIRS peut favoriser une forme d'identification, permettre d'aborder d'autres sujets...et constitue une dimension importante de ce travail⁵.

Des prolongements dans le travail institutionnel

→ Des pratiques à faire évoluer au sein des structures

Le développement d'une pédagogie de l'autonomie ne dépend pas que des pratiques éducatives mais de tout un ensemble de conditions possibles.

⁵ ONED - Une recherche par les pairs sur la transition à l'âge adulte au sortir de la protection de l'enfance. 2014 Une démarche menée par Perrine Robin- UEPC Créteil

Sur chaque thématique, nous présentons donc des éléments permettant de réfléchir au sein de votre service ou équipe à ce que vous faites déjà et à des démarches ce que vous pourriez développer pour épauler cette autonomisation progressive... (ex. ateliers collectifs, expériences proposées aux jeunes, organisation d'un suivi des sortants, etc).

→ Des liens à développer avec les acteurs de l'insertion

Il sera important que vous puissiez informer le jeune et nouer des liens avec les acteurs susceptibles de l'accompagner dans son parcours de jeune majeur. De très nombreuses initiatives ont été mises en place sur lesquelles vous pourrez vous appuyer. Nous en proposerons quelques clés même si le travail doit évidemment être mené au niveau de chaque département.

Tout au long de la démarche, il sera important d'être attentif à ne pas mettre les jeunes en difficulté. A vous, de voir, en fonction de votre connaissance du jeune et de la relation que vous avez nouée avec lui, ce qu'il est possible d'approfondir ou non.

→ Des évolutions institutionnelles plus globales

Des perspectives plus institutionnelles sont également suggérées pour favoriser la mise en place de « l'éco-système » pouvant soutenir la démarche. **Les Conseils départementaux**, acteurs centraux et animateurs de la politique de protection de l'enfance, peuvent ainsi apporter des évolutions significatives, comme cela sera évoqué plus loin dans le guide. Ils peuvent aussi favoriser une culture générale favorable à un travail sur l'autonomisation soutenant vraiment la démarche.

La volonté d'une pédagogie adaptée

→ Le choix de formulations utilisant le « je »

Le choix a été fait d'opter pour des formulations « je » dans tous les outils destinés aux jeunes. Il est apparu préférable d'éviter le tutoiement (qui est un marqueur d'enfance) pouvant être contradictoire avec l'envie de promouvoir l'autonomie et le passage à l'âge adulte. Le vouvoiement n'est pas non plus nécessairement simple d'autant plus que vous avez peut-être l'habitude de tutoyer le jeune.

Nous avons donc opté pour des formulations neutres qui vous laissent le choix de faire comme cela vous paraît le plus pertinent

→ Une orientation positive

Dans l'action éducative, il est important de **ne pas rajouter de la difficulté à la difficulté**. Pour cette raison, nous avons opté pour une approche qui ne prétend juger « objectivement » de l'autonomie acquise par le jeune mais cherche à le mettre en chemin, en étant respectueux de la difficulté possible de la démarche pour lui.

Sur certaines thématiques complexes à aborder, concernant le parcours notamment, nous avons opté pour des questions assez neutres qui n'épuisent pas le champ des possibles. Nous vous indiquerons dans cette partie des questions qui pourraient être posées, **si cela vous paraît jouable**, utile et suffisamment respectueux de « où en est » le jeune. C'est notamment le cas des questions sur le parcours personnel, la place possible de la famille...dans une période qui réactive souvent l'histoire vécue.

A vous donc de juger comment les questions peuvent ou non être abordées avec le jeune.

→ La volonté : une dimension dont il faut se méfier

Enfin, de nombreux acteurs ont insisté sur la nécessité de prendre de la distance avec le mot d'ordre de l'époque qui prétend que « quand on veut, on peut », qui donne à la volonté une place centrale. Au risque de ne pas suffisamment prendre au sérieux les empêchements que l'on peut tous rencontrer (cf - les fumeurs / les anxieux / les timides savent bien que progresser ne tient pas qu'à un problème de volonté...).

Le risque de cette survalorisation de la volonté est évidemment de **créer une culpabilisation** qui produit plus de dégâts que de progrès.

Des chantiers d'insertion ont ainsi pu pointer que nombre des difficultés des jeunes à être ponctuels ne relevaient pas d'un manque de motivation mais de difficultés cognitives (à programmer, analyser et identifier les étapes, les obstacles éventuels...) qui pouvaient se travailler. Ils ont également pointé les impacts parfois invisibles d'une condition physique insuffisante dans la réussite de l'intégration dans une première expérience professionnelle.

Une règle générale est ainsi claire : évoquer la volonté ou la motivation comme facteurs premiers débouche souvent sur de l'échec et de la culpabilisation. Travailler sur les empêchements, analyser dans les détails les stratégies mises en place, chercher des modalités de contournement ou de travail progressif... fonctionne souvent bien mieux.

Certaines difficultés sont d'ordre psychologique et doivent être identifiées pour permettre aux jeunes de les dépasser.

Concrètement

Pour soutenir ce travail, vous trouverez dans la partie suivante :

- Une fiche (à imprimer si vous souhaitez) pour choisir avec le jeune les thématiques sur lesquelles vous allez travailler
- Une ligne du temps qui reprend les grandes étapes institutionnelles qui jalonnent l'avancée en âge
- Des éléments pour faciliter votre animation de l'échange que vous pouvez compléter avec vos propres outils
- Des fiches (à imprimer si vous souhaitez) avec des questions pour structurer l'échange avec le jeune, le bilan de la réflexion et une réflexion sur la suite
- Un récapitulatif des actions menées avec le jeune (pouvant nourrir vos outils de projet personnalisé).

N'hésitez pas à imprimer et donner aux jeunes les feuilles qui vous semblent intéressantes pour eux.

Pour faciliter le repérage, nous avons utilisé les symboles suivants que vous retrouverez tout au long de la deuxième partie.

Symbole	Signification
	Mes envies, mes décisions, mes projets
	Mes habiletés
	Mes appuis
	Fiche support pour échanger avec le jeune
	Pour aller plus loin (permettre au jeune et au professionnels d'identifier les prochains pas
	Des évolutions à encourager dans les pratiques, dans les projets structurels, dans les politiques départementales

Chapitre 2 : Outils pour travailler avec les jeunes

Un mode d'emploi

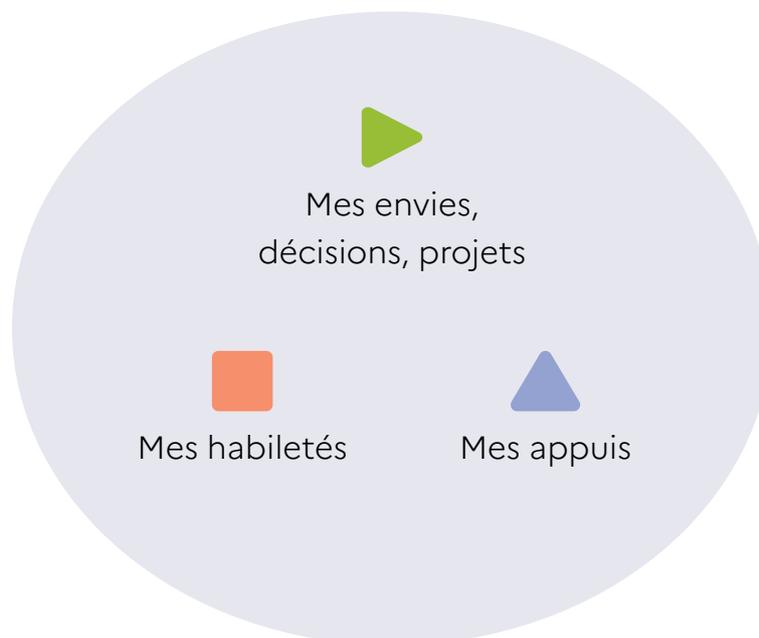
Différents principes fondateurs sont présentés : volonté d'engager une démarche avec le jeune, de s'appuyer sur des mises en situation, choix d'une approche positive, volonté de venir en soutien d'autres réflexions, ect.

Un préambule

Le passage à la majorité et ses implications

- Se questionner sur ce que ça change
- Des informations à donner

Trois dimensions à explorer



Une dynamique de travail

- Des questions pour échanger avec le jeune
 - Des informations de base / des éléments à apporter au jeune
- Comment avancer ? Une fiche pour progresser

Quelques repères temporels

Ce tableau présente un certain nombre des démarches qui peuvent ou doivent être mises en place et pour lesquelles, il peut être nécessaire d'informer et soutenir le jeune dans sa progression. Il n'est, bien sûr, pas exhaustif mais peut apporter des points de repère et **inciter à l'anticipation**.

Passage à la majorité / responsabilité pénale



Carte des thèmes

La réflexion sur l'autonomisation et le passage à la majorité peut se faire à partir de différents sujets. La « carte » qui suit permet de réfléchir ensemble aux sujets que nous pourrions aborder.

LES DIFFÉRENTS SUJETS QU'IL EST POSSIBLE D'ABORDER

Le passage à la majorité : ce que ça change



Mes habiletés

- Se connaître pour avancer
- Se débrouiller au quotidien
- Savoir m'informer et faire des démarches
- Bien utiliser les outils numériques



Mes envies, décisions, projets

- Mes priorités
- Mes atouts
- Mes points à travailler
- Ce que je retiens de mon parcours



Mes appuis

- Mes personnes ressources
- Les études
- La formation et l'insertion professionnelle
- L'accès aux droits
- Le logement
- La santé physique et psychique
- Les loisirs et la vie sociale

LE PASSAGE À LA MAJORITÉ ET SES CONSÉQUENCES

Introduction

Le fait de devenir majeur constitue un changement important sur de nombreux plans. Il est important pour les jeunes de réfléchir, à toutes les implications de ce passage. Quelques questions peuvent guider l'échange et des informations précises doivent être données.

L'expérience montre que cet échange est important pour éviter des visions erronées ou limitées qui valorisent à l'excès la liberté obtenue, ou à l'inverse qui tétanisent les jeunes ayant peur d'être livrés à eux-mêmes.

Il est également central pour faire réfléchir les jeunes et éviter que certains, rejetant la protection dont ils ont bénéficié jusqu'à présent, ne se coupent des possibilités de soutien dont ils auront besoin en tant que jeunes majeurs.

Cette anticipation est également importante pour ne pas oublier de mettre en place dans les délais prévus certaines démarches importantes et pour leur permettre de préparer à une évolution qui est à la fois inéluctable et largement souhaitée.

Cette réflexion peut être menée avec le jeune seul ou en petits groupes pour favoriser la confrontation des perceptions et une dynamique d'échanges plus intéressante.

Nous proposons de la mener en deux temps :

- Proposer au jeune de réfléchir à partir des questions suivantes
- Amener des informations et réflexions pour nourrir la réflexion (à partir des éléments indiqués après)

Cette réflexion peut être menée en plusieurs fois et il peut être intéressant de mesurer l'évolution de la perception du jeune. Vous pouvez aussi bien sûr vous appuyer sur d'autres supports (films, documentaires, brochures...).

Éléments d'information et d'échanges

Voir la liste des démarches possibles (ligne du temps)

→ Ce qui change

- Plus besoin d'autorisation des parents ou d'un tuteur pour tous les actes de la vie civile (sauf si tutelle mise en place) / toutes les décisions peuvent être prises par le jeune.
- Une responsabilité personnelle qui a des conséquences (jugement en correctionnel et pas au TE) avec une sévérité accrue.
- Un suivi en Protection de l'Enfance qui s'arrête mais peut être prolongé dans le cadre des Contrats Jeunes Majeurs.

Une différence importante à comprendre entre les aides possibles avant et après la majorité

La protection apportée aux mineurs

Des décisions en accord avec les parents ou imposés par la Justice des enfants.
Des décisions qui peuvent être imposées (en dehors des possibilités de faire appel)

Le cadre Jeune majeur

Des contrats assujettis à différentes conditions (parfois exigeantes).
Des contrats qui ne dispensent pas de chercher d'autres soutiens institutionnels.

Il est donc important d'inviter le jeune à bien réfléchir aux difficultés qui peuvent résulter d'un rejet de sa part de l'accompagnement, une fois arrivé à 18 ans.

→ **Autour des avantages et des inconvénients**

Dans l'échange avec le jeune il est important de l'aider à voir les aspects plus complexes ou difficiles mais aussi tout ce que la majorité peut permettre et apporter en termes de liberté.

On peut ainsi mettre en balance :

- les difficultés possibles : + de contraintes / moins de tolérance / plus de choses à assumer ;
- la responsabilité personnelle plus importante ;
- la possibilité de choisir sa vie dans ses différents aspects et de s'émanciper des décisions prises par d'autres ;
- la liberté plus grande dans le quotidien et l'ensemble des décisions de la vie...

Il est aussi important d'inviter le jeune à bien distinguer la notion d'autonomie de celle de devoir « se débrouiller tout seul »... en lui montrant comment tout le monde est dépendant des autres pour de multiples sujets, la différence tenant dans la possibilité quand on est autonome de choisir les liens dont la qualité nous paraît suffisante (et de refuser les autres ou de choisir).



Support 1 : Pour moi le passage à la majorité, c'est...

Devenir majeur est un moment important de la vie et qui a beaucoup de conséquences. Il est important de voir ce qu'on sait, ce qu'on en pense.

DES QUESTIONS POSSIBLES À SE POSER

- Ce que je sais des changements quand on a 16 ans puis 18 ans ?

- A mon avis, ce qui est bien, positif dans ce passage ?

- Ce qui est difficile, ce qui m'inquiète ?

- Les points sur lesquels j'ai des questions et besoin de réponses précises ?

- Autres remarques ou questions

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet

Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

MES ENVIES, DÉCISIONS OU PROJETS

Introduction

Il s'agit ici d'un domaine sensible à aborder avec les jeunes en insistant sur le fait que s'il est normal de ne pas savoir ou on veut aller quand on est jeune, il faut pouvoir y réfléchir, progressivement et y revenir.

C'est un sujet important parce que les choix sont obligatoires à de nombreux moments (sur le plan scolaire, professionnel, personnel...) et qu'il vaut mieux les aborder à partir de ce qui est important pour le jeune. Pour cela, il est toujours mieux de prendre du temps et d'anticiper les principaux choix pour ne pas être pris au dépourvu ou devoir décider en manquant d'éléments de réflexion.

Il s'agit bien sûr d'un domaine qu'il faut pouvoir reprendre de manière régulière en acceptant que les maturations soient nécessairement lentes.

Éléments à prendre en compte dans l'échange

Les jeunes sont très différents en termes de maturation, certains ayant des projets bien établis, d'autres plutôt des envies, ou encore parfois surtout des refus. C'est à partir de ce matériau qu'il est possible de susciter une décantation progressive et de les inviter à réfléchir, s'informer et cheminer pour mieux trier entre ce qui le motive / l'attire, ce qui lui déplaît, qu'il ne veut pas.

Certains peuvent aussi avoir des idées assez claires sur comment ils se projettent. Et il s'agira alors de plutôt réfléchir aux conditions pour avancer (cf. partie « Mes appuis » page 46)

Différents sites et outils peuvent être mobilisés pour accompagner la réflexion sur l'orientation future sur le plan professionnel (qui est une des dimensions de la question).

On peut ainsi trouver des outils et des questionnaires sur le site de la Région Ile de France

Le site ORIANE <https://www.oriane.info/> propose ainsi différents outils pour guider la réflexion.

Il est également possible de solliciter des conseils directs via l'ONISEP qui propose différents modes de contact (tchat, téléphone, mail, ...) et de nombreuses brochures pouvant accompagner une réflexion qui se décantera progressivement. <http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php>

Enfin dans certaines situations, il peut être intéressant pour certains jeunes de passer par de l'action pour progresser dans la connaissance de ce qui pourrait lui convenir.

Le Service civique peut ainsi constituer une expérience utile qui permet d'affiner un projet.

Le site d'Unis Cité permet de mener une recherche sur cette thématique et aux jeunes de s'informer.

https://www.uniscite.fr/missions-service-civique/?gclid=EA1aIQobChMI3-TB47338gIV9WDmCh35CAD-TEAAYAiAAEgJUwFD_BwE

Faire un lien avec l'histoire personnelle

Il est aussi important de pouvoir aborder avec le jeune la nécessité qu'il peut y avoir de réfléchir sur son parcours et ce qui lui en reste en termes de :

- besoin de comprendre ;
- colères ou incompréhensions ;
- motivations positives pour son parcours (ne pas reproduire, faire quelque chose de ce qu'on a vécu, etc.).

Certains jeunes sont ainsi parfois bridés dans leur projet quand ils restent pris dans des réactions de rejet ou encore de « fantasmes » d'un retour possible en famille.

Consulter son dossier : une possibilité et un droit

La consultation de son dossier est un droit et peut constituer pour certains jeunes une démarche utile et importante pour mieux comprendre ce qui s'est passé, et réfléchir à sa situation.

- Toute personne majeure ayant été placée et/ou adoptée peut demander au service de l'Aide Sociale à l'Enfance de son département l'accès à son dossier administratif. Elle peut être accompagnée dans cette démarche soit par un professionnel du conseil départemental soit par un membre d'une association ADEPAPE, soit par un proche ou un thérapeute. On trouvera sur les sites de chaque département, les adresses et conditions précises pour y accéder.

- Pour les personnes pupilles de l'État ou adoptées qui ne connaissent pas leurs origines, le CNAOP (Conseil national pour l'accès aux origines personnelles) propose différents outils pour mener cette démarche (à partir de correspondants départementaux) : <https://www.cnaop.gouv.fr/l-acces-aux-origines-en-questions.html>.



Support 2 - Mes envies, décisions, projets pour l'avenir

Réfléchir à ce que nous souhaitons est important pour construire progressivement notre parcours. Si on appelle un taxi, il est nécessaire de lui dire où on veut se rendre... On ne peut pas juste lui dire où on ne veut plus aller...

Il est normal de répondre « je ne sais pas » à un certain nombre de ces questions. Mais ça peut être un bon point de départ pour avancer.

Qu'est ce qui me motive le plus ? me donne le plus envie d'avancer ?

Comment je me vois dans le futur ?

Où est-ce que j'aurai envie de vivre ?

Quelles sont mes idées actuelles sur ce que j'ai envie de faire ou sur le domaine d'activités qui m'intéresse le plus ?

Y-a-t-il des choses qui me freinent ou m'empêchent d'avancer ? de quoi j'ai besoin par rapport à cela ?

Comment j'envisage les relations avec ma famille une fois que je serai majeur ?

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet

Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

●●● DES ÉVOLUTIONS À ENCOURAGER DANS LES STRUCTURES ET INSTITUTIONS

Il a souvent été souligné que le manque d'association des jeunes aux décisions importantes les concernant quand ils sont mineurs peut constituer un obstacle à l'exigence qu'ils se situent en acteurs, une fois arrivés à la majorité.

La pratique fait que, souvent, les jeunes sont peu associés aux décisions qui sont prises, voire aux réunions destinées à prendre ces décisions, au risque d'incompréhensions importantes par rapport à leur situation.

Pour progresser, plusieurs pistes peuvent être envisagées.

- Intégrer plus souvent et plus tôt les jeunes dans les synthèses décisionnelles
- Favoriser leur réflexivité concernant leurs parcours et leur question familiale (comment ils la comprennent, peuvent l'élaborer et composer avec)
- Les aider à bien comprendre les différents éléments des décisions qui ont été prises
- Réfléchir avec eux aux décisions qu'ils peuvent prendre, à leurs conséquences et conditions
- Proposer des temps d'échange avec des anciens connus par la structure ou dans le cadre des associations ADEPAPE/ REPAIRS
- Développer les instances de participation qui permettent d'apprendre à s'exprimer, à élaborer sa pensée, à se confronter.
- Autres ?

MES HABILITÉS

Progresser dans l'autonomie suppose d'intégrer un certain nombre de savoir-faire et de compétences.

Dans cette partie, l'enjeu est de permettre au jeune de réfléchir, de progresser dans ses capacités et aussi dans sa capacité à progresser dans des outils fondamentaux de l'autonomie.

Sur les sujets proposés, il s'agit de proposer au jeune de réfléchir et aussi d'expérimenter pour progresser.

Le plus important dans ce domaine est de ne pas décourager le jeune, de ne pas le mettre devant ses difficultés, tout en le mettant dans une perspective de progression.

L'ordre dans lequel vous abordez les sujets peut varier. Vous pouvez adapter cette trame en fonction de ce qui est possible et souhaitable d'aborder avec le jeune.

Chaque thème est introduit par une petite accroche pour permettre d'engager l'échange avec le jeune. Mais à vous de voir si vous voulez l'utiliser ou aborder les sujets autrement, l'important étant que les domaines qui vous semblent les plus importants soient abordés pour permettre que la confiance progresse pas à pas.

Nous avons volontairement fait le choix de ne pas entrer dans un détail des compétences sur chacun sujet. Si cela vous paraît utile ou que le jeune le demande, il est évidemment possible de s'appuyer sur des grilles de compétences plus détaillées qu'il est facile de trouver en ligne.

SE CONNAÎTRE POUR MIEUX AVANCER

Introduction

Si je veux aller quelque part, j'ai besoin de savoir d'où je pars, quels sont mes moyens de transport (à pied, à vélo, en moto), quel est mon niveau d'énergie, ce que je dois prendre avec moi et à quel point je suis motivé...

Différentes questions posées dans fiche peuvent aider les jeunes à y réfléchir.

Pour aider à trouver des réponses concrètes et précises pour les 4 premières questions, il peut être utile de donner des exemples parlants :

- **Une chose dont je suis fier et que je dois à moi-même :** une réussite sportive, avoir tenu un programme personnel de changement, avoir appris des chansons ou à faire de la musique, avoir battu un record de jeu vidéo, avoir réussi un stage, un contrôle ou un examen, avoir été seul(e) dans un endroit inconnu, avoir tenu bon dans un choix ou une décision...
- **Une chose je suis fier et que je dois à quelqu'un d'autre :** quelqu'un qui a pris le temps de m'encourager ou de me soutenir pour que je puisse réussir quelque chose – quelqu'un qui m'a dit « tu vas y arriver », quelqu'un qui m'a aidé dans un projet ou donné ma chance, quelqu'un qui m'a félicité de quelque chose...
- **Une chose que j'ai fait pour quelqu'un et dont je suis fier :** avoir rendu service à quelqu'un, avoir prêté un objet auquel je tiens, avoir soutenu quelqu'un même quand les autres le lâchent ou le critiquent, avoir pris le temps de remonter le moral à quelqu'un...
- **Ce qui me fait du bien / ce qui me ressourçe ? :** écouter de la musique, passer du temps avec mes amis, faire du sport, dessiner, faire des vidéos marrantes ...)
- **Ce que des personnes qui m'apprécient pensent de moi ?** (je suis ... drôle, je leur remonte le moral, je viens s'il y a besoin, je tiens ma parole, je sais écouter ...)

Bien d'autres questions peuvent être abordées à partir de votre connaissance du jeune. A vous de voir ce qui est susceptible de favoriser leur engagement dans ce type de réflexions.

Éléments d'échange et de réflexion

Sur ce sujet, il n'y a évidemment pas de processus type à proposer. A vous de voir comment on peut cheminer à partir de ce que le jeune apporte.

L'objectif de ces questions est d'abord de renforcer la confiance et donc la motivation du jeune qui va s'interroger. Lorsque le parcours a été difficile avec des échecs, la tendance humaine est de les généraliser ce qui s'est mal passé et de le reporter sur l'avenir.

Ainsi poser directement la question de la confiance ou de l'estime de soi, risque d'amener des réponses très négatives et des constats décourageants. L'approche proposée ici est celle de la psychologie positive qui consiste à orienter son attention vers ce qui est aidant et bénéfique afin de se renforcer en constatant pas des exemples concrets qu'il y a des choses dont on est fier, des moments qui nous font du bien des gens qui nous apprécient et perçoivent en nous des qualités...

Si le jeune s'oriente directement vers des critiques, il est important de l'aider à relativiser par différents moyens (le contexte, la jeunesse, le fait qu'il n'est pas seul à connaître ces difficultés...) et de l'aider à identifier des points sur lesquels il peut s'appuyer avant de revenir à la fin avec « les points sur lesquels j'aurais à progresser ».

L'expérience des jeunes qui se sont exprimés dans le cadre des associations Repairs /ADEPAPÉ, montre également l'importance de ne pas se situer que dans un registre de contrainte (être sérieux, faire ce qu'il y a à faire...) mais aussi de savoir identifier ce qui fait du bien, dans quel domaine on a du plaisir, on se ressource, etc. L'équilibre entre les deux aspects est essentiel dans une perspective de bien-être à ne pas négliger.



Support 3 : Se connaître pour mieux avancer

Réfléchir sur soi-et mieux se connaître est important pour aborder son passage à l'âge adulte. Différentes questions peuvent me permettre de commencer à y réfléchir.

Est-ce je peux citer une chose dont je suis fier et que je dois à moi-même ?

...une chose je suis fier et que je dois à quelqu'un d'autre

...une chose que j'ai fait pour quelqu'un et donc je suis fier

Ce qui me fait du bien / ce qui me ressource ?

Ce que des personnes qui m'apprécient pensent de moi ?

Ma capacité à entrer des relations avec d'autres- jeunes ?

Ma capacité à entrer des relations avec des adultes

Les valeurs auxquelles j'attache une importance particulière ?

Les points sur lesquels j'aurais à progresser

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?


Il faudra
y revenir


On a avancé /
à continuer


On a bien avancé /
quelques points
à reprendre


On a fait le
tour du sujet

Pour avancer

Date : / /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

SE DÉBROUILLER AU QUOTIDIEN

Introduction

Pour vivre de manière autonome, il est important d'apprendre se débrouiller suffisamment seul au quotidien. Différents domaines peuvent être concernés et le quotidien avec le jeune peut donner des occasions d'apprentissage et de progression. Il n'est pas nécessaire de tous les aborder, mais il est intéressant d'aborder le sujet avec le jeune, y compris pour valider ses compétences et qualités. Dans ce domaine, le plus important est que l'échange débouche sur l'identification de progrès raisonnables à faire par le jeune, seul ou à partir d'expériences qu'on lui propose.

Éléments pour les échanges

Pour ce qui concerne le quotidien, il y a évidemment de très nombreux autres sujets qui pourraient être abordés. Ce qui est important est de commencer à mobiliser le jeune autour d'apprentissages qu'il pourrait mettre en place.

Vous pouvez aussi vous appuyer sur des listes plus détaillées si cela intéresse, mais il nous semble important de ne pas « gaver » le jeune avec trop d'éléments ou trop de savoir-faire à développer.

Il est en revanche intéressant de veiller à lui permettre de faire des expériences positives dans ces domaines qui sont autant d'occasions d'apprentissage d'une autonomie. Dans les services, de nombreuses occasions peuvent être saisies :

- Autonomie dans les courses et la préparation des repas le week-end ;
- Organisation de week-ends en autonomie ;
- Travail avec différents jeunes en logique projet (prévoir, anticiper, gérer un budget...);
- Développement d'habitudes d'autonomie concrète (lever seul, ranger, laver son linge).

Si les manques d'autonomie concrets ne sont généralement pas, en tant que tels, causes des échecs ou difficultés, ils peuvent contribuer à donner l'impression que la vie autonome constitue une montagne de soucis...

Le développement de ces habitudes d'autonomie concrète permet ainsi de ne pas « charger la barque » des périodes où le jeune se retrouve effectivement seul, qui ne sont jamais très simples.



Support 4 – Se débrouiller au quotidien

Être autonome, c'est aussi être en capacité de gérer seul un certain nombre de choses. Sur chacun de ces domaines, comment je me situe (entourer la réponse qui correspond à mon sentiment)

Faire des courses et la cuisine

→ Je manque d'expérience → Je me débrouille → Je suis au top...

Ce qui me manque pour avancer :

M'occuper du lieu dans lequel je vis (ranger, nettoyer...)

→ Je manque d'expérience → Je me débrouille → Je suis au top...

Ce qui me manque pour avancer :

Gérer mon linge et mes achats

→ Je manque d'expérience → Je me débrouille → Je suis au top...

Ce qui me manque pour avancer :

Gérer un budget et mon argent

→ Je manque d'expérience → Je me débrouille → Je suis au top...

Ce qui me manque pour avancer :

Organiser mon temps (savoir s'occuper seul, faire les choses à temps...)

→ Je manque d'expérience → Je me débrouille → Je suis au top...

Ce qui me manque pour avancer :

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet



Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

SAVOIR S'INFORMER / FAIRE DES DÉMARCHES

Introduction

Nous vivons dans un monde complexe, dans lequel la capacité à s'informer, se renseigner, faire des démarches est centrale. Il est donc proposé d'aborder avec le jeune, ses compétences, pour l'inviter ensuite à cheminer (avec votre aide) dans ce domaine. Cela peut amener à évoquer différents points de blocage qu'il ressent...et à chercher comment l'aider dans ce domaine.

Éléments pour les échanges

Dans ce domaine, il ne faut pas sous-estimer la difficulté qui peut exister, quand on est jeunes, à mener des démarches qui pourraient paraître simples. Or, quand ils deviennent majeurs, ils sont souvent attendus sur cette capacité à s'informer seuls (parfois trop). Le fait de ne pas le faire va ainsi être vu comme un manque de sérieux ou de motivation, alors que de nombreux points de blocage peuvent être évoqués avec les jeunes :

- peur d'une démarche peu connue, anxiété de s'adresser à quelqu'un qu'on ne connaît pas ;
- sentiment de ne pas avoir les bons codes (qu'est-ce qu'on dit avant, après... ?) ;
- difficulté à organiser ou préparer ses questions et à noter les informations ;
- difficultés à faire répéter quelque chose qu'on n'a pas compris...

Nombre de ces difficultés sont contournables en habituant le jeune à partir de différents soutiens :

- jeux de rôles ;
- présence attentive à côté dans certaines démarches et valorisation de la réussite ;
- réflexions préalables sur les éléments importants... ;
- valorisation des expériences réussies ;
- reprise en commun des difficultés ressenties dans les démarches.



Support 5 : Ma capacité à faire des démarches

Savoir s'informer est important et parfois difficile. Il est important de mesurer où j'en suis et comment je pourrais progresser.

Ma capacité à m'informer ou faire des démarches au téléphone (ex demander des informations, prendre un rdv, ...)

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manquerait pour avancer :

Ma capacité à m'informer ou faire des démarches en direct (ex trouver informations, comparer des achats, connaître un droit...)

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manquerait pour avancer :

Ma capacité à communiquer de manière adaptée aux situations et interlocuteurs

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manquerait pour avancer :

Ma capacité à me déplacer seul

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manquerait pour avancer :

Autre point à aborder ?

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet

Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

UTILISER LE NUMÉRIQUE

Introduction

Il est banal de constater à quel point tout se numérise et se dématérialise. La pandémie de COVID-19 a encore accentué le phénomène qui peut créer pour certains un phénomène d'illettrisme numérique ». Même si les jeunes vivent avec un portable, de nombreux constats montrent à quel point c'est d'une manière souvent limitée aux réseaux sociaux, utilisant peu les outils numériques pour s'informer, envoyer des CV, faire des demandes, classer et conserver ses documents numériques, etc. Cela paraît donc être un domaine important à approfondir pour préparer leur future autonomie, dans un monde qui change vite.

Éléments pour les échanges

Les structures de protection de l'enfance ne sont pas toujours très bien outillées pour favoriser les apprentissages dans ce domaine. Il est donc important de progresser pour permettre aux jeunes de mieux maîtriser cet environnement complexe.

Le travail dans ce domaine peut se mener à la fois individuellement (donner au jeune des démarches à faire...) en groupe, et dans le cadre de débats sur les usages (ex. les risques...)

On peut s'appuyer sur différents outils comme l'affiche de sensibilisation diffusée par la CNIL à destination des jeunes.

En Ile de France, il est intéressant de savoir que l'association Emmaüs Connect apporte une aide tant pour le matériel que pour la formation aux usages de base. Son travail montre ce qu'il est possible d'engager et d'apporter à certains jeunes sur ce plan : <https://emmaus-connect.org>.

Pour tout ce qui concerne les droits dans ce domaine, on trouvera de nombreuses ressources sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/> concernant la maîtrise des données, la gestion de ses droits, etc.

On peut également utiliser le site Pix qui est le service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques tout au long de la vie : <https://pix.fr/>.

Ce sujet est évidemment en lien avec celui sur les compétences en matière de recherche d'informations et de réalisation de démarches.

Il est enfin très important de sensibiliser les jeunes à la conservation et la sécurisation de leurs documents.



Support 6 : Utiliser le numérique

Comment j'apprécie mes compétences :

Ma capacité à utiliser un ordinateur

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manque pour progresser

Ma capacité à rechercher des informations sur internet

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manque pour progresser

Ma capacité à remplir des questionnaires ou faire des démarches en ligne

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manque pour progresser

Ma capacité à sécuriser mes documents personnels

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manque pour progresser

Ma connaissance des principaux risques découlant des réseaux sociaux

→ Je manque d'expérience → J'ai des bases → Je suis au top

Ce qui me manque pour progresser

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet



Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

●●● DES ÉVOLUTIONS À ENCOURAGER DANS LES STRUCTURES ET INSTITUTIONS

Différentes évolutions peuvent être importantes à mettre en place.

Dans les réponses éducatives

- Favoriser une autonomisation progressive et à petits pas sur de nombreux sujets (ex : dans la famille d'accueil, les jeunes sont invités à préparer les repas tous les week-ends – travail régulier autour d'un budget
- Favoriser l'auto-organisation de la vie quotidienne du jeune
- Permettre la réalisation de week-ends en autonomie avec retour d'expérience
- Favoriser les relations avec les amis (vs un enfermement dans la structure ou des demandes qui doivent être faites 15 jours à l'avance)
- Mettre en place des ateliers ou activités favorisant des modalités d'auto-organisation des jeunes autour de projets, de sorties, d'échanges autour de l'autonomie⁶
- Mettre en place des activités qui encouragent l'autonomie concrète
- Anticiper les situations complexes (en lien avec les réseaux partenariaux)
- Mettre en place des ateliers collectifs autour de la pratique numérique

Dans les projets d'établissement

- Mettre en place d'un suivi spécifique autonomie dans l'accueil familial (vers 16 ans) pour des pratiques plus ancrées sur l'autonomie
- Faire évoluer le travail commun entre les Assistantes Familiales et l'intervenant social dans une perspective progressive d'autonomisation.
- Mettre en place des services spécifiques ou des professionnels dédiés
- Développer les possibilités de semi-autonomie (en lien avec les CPOM)
- ...autres idées ?

6 Une équipe Ados/Jeunes majeurs : pour quoi faire ? ANPF 18 ans bon anniversaire... ANPF

MES APPUIS

Il est important d'anticiper avec les jeunes les points d'appui qu'ils pourront mobiliser dans le cadre de leur future autonomie. Ceux-ci peuvent être personnels comme institutionnels et il faut les sensibiliser au fait que leur autonomie future les amènera à nouer des liens avec une très grande diversité d'acteurs et de dispositifs dans les différents volets de leur vie.

Il est possible de leur donner un certain nombre de clés dans ce domaine, notamment concernant les droits qu'ils pourraient mobiliser. La question ne peut pas être abordée de manière très détaillée dans un guide général. Car les réseaux mobilisables sont **très variables selon les départements** et ils évoluent rapidement. Les droits qui peuvent être mobilisés sont largement dépendants de la situation spécifique du jeune. Il s'agit donc là d'un travail complexe et dont la difficulté ne doit pas être sous-estimée.

Nous avons fait le choix de citer à la fois **des acteurs institutionnels et des dispositifs**, qui peuvent être sollicités. Il est vrai que les dispositifs évoluent souvent et que certaines informations seront probablement à nuancer, relativiser voire oublier. Mais il paraît important de montrer que les ressources et points d'appui sont potentiellement plus larges que ceux qui sont connus.

Les éléments apportés n'ont ainsi aucune vocation à l'exhaustivité. La vocation des fiches présentées est donc modeste. Elle vise, dans les domaines qui concernent le jeune, à questionner ce qu'il connaît, ce qu'il a déjà fait...à lui permettre de repérer les principaux interlocuteurs à contacter et parfois d'engager des relations, de faire certaines démarches...

Il faut donc à la fois se renseigner, aider le jeune à le faire et solliciter les acteurs généralistes ou spécialisés qui sont nombreux à pouvoir proposer des réponses ou un soutien aux jeunes.

MES PERSONNES RESSOURCES

Introduction

Devenir adulte, décider soi-même de sa vie, ne signifie pas fonctionner tout seul, mais bien pouvoir s'appuyer sur des ressources extérieures qui peuvent être personnelles ou institutionnelles. Cela pourra être des personnes déjà connues, ou d'autres que l'on pourra connaître ou solliciter.

Il est important de pouvoir y réfléchir et parfois nouer des liens qui pourront se prolonger.

Éléments pour les échanges

Il n'est, bien sûr, pas possible, d'identifier toutes les questions qui se posent dans ce domaine avec les jeunes que vous accompagnez.

Il faut cependant être attentif à montrer aux jeunes (exemples à l'appui) qu'être libre, ne signifie jamais se débrouiller tout seul. Il faut bien avoir un logement, accéder à des droits, louer un logement...faire appel à des autres multiples.

La liberté sans les autres devient une solitude qui est souvent dure à vivre. Ce qui est important c'est en revanche de pouvoir choisir les liens qui nous conviennent, qui sont de qualité...

On peut également insister sur le fait qu'eux-mêmes peuvent constituer des ressources pour d'autres personnes, s'inscrire dans des échanges et une réciprocité positive.

Cela est cependant important d'aborder plusieurs sujets avec eux concernant leurs ressources, les associations Repairs ADEPAPE et d'autres acteurs généralistes qui peuvent constituer une ressource.

→ Le rôle des associations REPAIRS / ADEPAPE

Au-delà du travail de réflexivité proposé aux jeunes sur les personnes ressources qu'ils pourraient mobiliser, il est important :

- de les informer sur l'existence et les rôles des associations de jeunes qui peuvent constituer une ressource très utile pour leur suite de parcours
- de leur permettre une rencontre / un contact pouvant faciliter un lien extérieur

Leur action est présentée sur chacun des sites et facilement accessible en ligne.

→ Les services sociaux départementaux

Les services sociaux départementaux sont des acteurs centraux pour de nombreux sujets.

On peut les contacter en passant par les sites des conseils départementaux.

→ Le parrainage

Il existe certaines formes de parrainage qui peuvent être mobilisées pour soutenir les jeunes.



Support 7 : Mes personnes ressources

Il est important de réfléchir aux personnes sur lesquelles je pourrai compter quand je serai autonome.

- Quelles sont les personnes qui ont le plus compté dans mon parcours ?

- Qui sont les personnes qui comptent aujourd'hui dans ma vie ?

- En cas de problèmes, à qui puis je me confier ?

- Quels sont mes soutiens possibles dans mon entourage familial ? la qualité des liens que nous avons ?

- Mes copains : Ce qu'ils peuvent m'apporter ? ce qu'ils ne m'apportent pas ?

- Comment je me protège des relations toxiques ? des situations qui me mettent en danger ?

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet

Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

LES ÉTUDES

Les jeunes sortants de l'ASE ne sont pas très nombreux à envisager des études longues et parfois ils vont être poussés à faire des études courtes pour « accélérer » leur autonomie. Cela n'est pas satisfaisant au regard des souhaits de certains et aussi des possibilités de soutien qui peuvent exister du fait du statut d'étudiant (même si c'est avec un certain nombre de limites).

Il faut donc pouvoir présenter aux jeunes les nombreuses possibilités d'aides qui peuvent être mobilisées pour les appuyer. En effet, de très nombreux dispositifs de soutien peuvent être activés dans ce domaine et les jeunes ayant été accompagnés par l'ASE ont des droits particuliers : droit à une aide financière sans avoir à justifier des revenus de leurs parents - tous les jeunes ayant été confiés à l'ASE sont éligibles pour une bourse à échelon 7 - accès facilité au logement, maintien du logement étudiant et des bourses durant les mois d'été, etc.

Trop souvent, ils sont poussés à faire des études courtes, faute de bien connaître ces possibilités.

Un point d'attention majeur est à signaler concernant les délais à respecter pour toutes les inscriptions et demandes.

Parcours sup

Depuis quelques années, l'orientation post bac est organisée à partir de la plateforme Parcoursup destinée à recueillir et gérer les vœux d'affectation des futurs étudiants de l'enseignement supérieur. C'est une démarche qui peut être complexe et délicate à appréhender pour les jeunes. Il est donc important que vous puissiez les accompagner, dans l'anticipation et les choix qui doivent être faits tôt dans l'année du bac, dans la capacité technique à se connecter et faire la démarche.

Les CROUS

Les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (**CROUS**) sont des organismes publics qui ont différentes missions dont favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiants par la gestion d'aides sociales étudiantes, du logement étudiant, de la restauration universitaire, de l'accueil des étudiants internationaux et l'animation de la vie culturelle et sportive.

On peut les trouver dans chaque académie francilienne et ils ont de nombreuses antennes de proximité que vous pouvez solliciter (cf. ressources page 82), notamment pour en passant par leur service social ou de santé.

Ils constituent donc des interlocuteurs essentiels sur de nombreux plans. Ils peuvent apporter des aides de différentes tenant compte la situation sociale de l'étudiant : bourses, logements, aides ponctuelles, aides aux étudiants handicapés...

Un guide très complet sur les démarches à faire vient d'être publié : Guide du dossier social étudiant. 2021/2022 - Site : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr>.

De très nombreuses informations sont également disponibles sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20398> concernant tant les aides sociales, que les jobs d'été, etc.

La Région Île-de-France est également responsable des bourses pour les étudiants du secteur médico-social : <https://www.iledefrance.fr/bourse-des-formations-sanitaires-et-sociales-faites-votre-demande> - Derniers délais fin septembre.

Les autres bourses

Même si cela reste limité, il peut être possible d'obtenir des aides financières, en tant qu'étudiant, données par des départements pour les jeunes venant de l'ASE ou des bourses données par des fondations de type philanthropique.

Vous pouvez aussi explorer avec le jeune les possibilités à partir de l'outil en ligne proposé par la Fondation de France, qui dispose d'un programme « Bourses aux jeunes sans soutien familial » dont il faut regarder les conditions actualisées de fonctionnement.

<https://www.fondationdefrance.org/fr/vous-etes-un-particulier-comment-faire-une-demande-de-bourse-0>



Support 8 : Les études

Les démarches que j'ai déjà menées

Les questions que je me pose

Les informations dont j'aurais besoin

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet



Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION

On le sait, l'insertion professionnelle constitue souvent une clé pour la réussite de l'autonomisation. Elle n'est pas simple pour les jeunes, même si l'Île de France constitue un secteur d'emploi important. Les possibilités existant dans ce domaine sont nombreuses, variables selon les départements et évolutives, notamment dans le cadre du plan de relance. Il est donc important de vous renseigner avec les jeunes, de les soutenir dans ces recherches (cf. partie « Mes habiletés » page 31) et aussi de nouer des relations institutionnelles avec la mission locale de votre ressort.

Quelques points de repère principaux sont proposés.

Les missions locales

Elles sont les interlocuteurs à privilégier pour toutes les démarches dans ce domaine. Elles peuvent constituer le point d'accès à un grand nombre de dispositifs concernant les jeunes. Elles développent un grand nombre de services qui peuvent être mobilisés pour les jeunes. Il existe (en principe) un protocole d'accord et un référent dédié pour les jeunes sortant de l'ASE qui peut constituer un accès privilégié. On trouvera leur localisation via le site de l'Association Régionale des Missions Locales d'Île-de-France.

<http://annuaire.arml-idf.org/>

La Garantie jeunes

La Garantie jeunes, mise en place par les missions locales, permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale. Ce dispositif s'accompagne d'une aide financière :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32700>

Le site Oriane (Région Île-de-France)

La région Île-de-France a mis en place **Oriane** un outil sur l'orientation, la formation et l'emploi destiné à tous les franciliens : <https://www.oriane.info/>

On peut y trouver des outils pour aider à l'auto-évaluation et l'orientation.

Les écoles de la seconde chance

Les Écoles de la 2e Chance (E2C) accompagnent des jeunes sans qualification et sans emploi vers une intégration sociale, citoyenne et professionnelle durable. Les E2C proposent un accompagnement global individualisé comprenant le développement et l'acquisition de nouvelles compétences adaptées au projet professionnel, des immersions en entreprise et un accompagnement tout au long du cursus vers l'insertion : <https://reseau-e2c.fr/cartographie-des-e2c>.

Les EPIDE

Les 19 centres EPIDE s'adressent aux jeunes âgés de 18 à 25 ans révolus, ayant leur résidence habituelle en métropole, sans diplôme, sans qualification ou en voie de marginalisation. Ils s'appuient sur les critères suivants :

- sans emploi ;
- sans qualification et sans titre professionnel ;
- en règle ou prêts à se mettre en règle avec la journée défense citoyenne (JDC) ;
- médicalement aptes.

Les jeunes de nationalité étrangère peuvent être admis dans les centres EPIDE au même titre que les jeunes de nationalité française, sous réserve que leur situation leur permette d'accéder à l'emploi. Les jeunes accueillis dans ce dispositif bénéficient d'un statut particulier et signent un contrat de volontariat pour l'insertion d'une durée de 8 mois, qui peut être renouvelé.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1190>

Le parrainage

Le parrainage met en relation des bénévoles issus du monde professionnel et des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. En Île-de-France, de nombreuses structures participent au déploiement de ce dispositif. Outre les missions locales, qui sont en majorité, on y rencontre des associations s'adressant à un public spécifique, comme l'Afip (jeunes issus des minorités visibles ou des quartiers <http://afip-asso.org>), l'Adapt (personnes handicapées <https://www.ladapt.net>), ou Nos quartiers ont du talent (jeunes diplômés bac+4 et plus, issus de territoires ou de milieux défavorisés <https://www.nqt.fr>). D'autres structures regroupent de potentiels parrains, comme le réseau Cap parrainage (<https://www.cap-parrainage.com>) ou le réseau Initiative Ile-de-France (<https://www.initiative-iledefrance.fr>), qui accompagne les créateurs d'entreprise.

Le plan « 1 jeune, 1 solution »

Il s'agit d'une initiative du Gouvernement pour accompagner, former et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes, sur tous les territoires. Il est accessible par le site <https://www.1jeune1solution.gouv.fr>.

Il permet de chercher en ligne différentes réponses avec des entrées que sont :

- entrée dans la vie professionnelle ;
- s'orienter et se former ;
- parcours d'accompagnement ;
- aides financières.

L'inclusion par l'activité économique (IAE)

L'IAE francilienne représente ainsi 424 structures employant près de 29 000 personnes en parcours pour plus de 9 000 ETP en insertion réalisés.

Elles ont vocation à accueillir les jeunes les plus en difficulté sur le plan de l'accès à l'emploi... Elles proposent à la fois des formations et des emplois.

On peut notamment les connaître via Le GRAFIE, Groupement Régional des Acteurs Franciliens de l'Insertion par l'Économique qui regroupe tous les acteurs majeurs de ce domaine.

<http://www.grafie.org/presentation-du-grafie>

La Plateforme dédiée à l'inclusion constituera une ressource possible pour accéder en ligne à différents emplois. (version bêta pour le moment)

Le Service civique

Comme cela a déjà été évoqué, le service constitue souvent une expérience importante pour de nombreux jeunes et qui peut permettre de murir une orientation personnelle.

Deux sites peuvent être utilisés :

Le site officiel : <https://www.service-civique.gouv.fr/page/trouver-une-mission>

Le site de l'association Unis Cité : https://www.uniscite.fr/missions-service-civique/?gclid=EAlaIqobCh-MI3-TB47338gIV9WDmCh35CAdTEAAYAiAAEgJUwFD_BwE

Les points de vigilance

Dans ce domaine, il existe de nombreuses possibilités spécifiques à chaque département. Il est donc important d'être aux aguets et en lien avec les partenaires pour saisir les opportunités qui peuvent se présenter.

Différents points de vigilance sont à aborder avec les jeunes concernant les attitudes et compétences pouvant faciliter la réussite (ponctualité, capacité à parler des difficultés, vigilance aux délais, etc.).



Support 9 : La formation et l'insertion professionnelle

Les démarches que j'ai déjà menées

Les questions que je me pose

Les informations dont j'aurais besoin

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet



Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

LE LOGEMENT

La question du logement constitue un élément essentiel de la préparation de la sortie du jeune. Il est donc essentiel de bien l'anticiper avec le jeune sous ses différents angles :

- connaître les différentes possibilités et leurs conditions ;
- développer les savoir-être nécessaires (cf. partie « Mes habiletés » page 31) ;
- engager les démarches nécessaires en anticipant suffisamment.

Il est important de présenter aux jeunes les possibilités existantes en lui expliquant la différence entre les dispositifs qui relèvent du logement et ceux de l'hébergement. On sait que la situation francilienne est marquée par le coût du logement mais il existe aussi de multiples ressources qui peuvent être mobilisées.

Les différentes possibilités

→ Les Foyers de Jeunes Travailleurs

Les résidences-FJT (<http://www.urhaj-idf.fr/C-est-quoi-une-residence-FJT>) sont principalement destinées à un public de jeunes célibataires de 18 à 25 ans (de 16 à 30 ans pour quelques-unes). Toutefois, certaines d'entre elles proposent des spécificités d'accueil (mineurs, couples, familles monoparentales, ...).

Les FJT proposent à la fois un lieu des logements abordables, de l'accompagnement et un lieu de vie qui peut être très indiqué pour engager une vie autonome.

Pour trouver des lieux et faire des inscriptions, le site de l'Union Régionale Ile de France constitue une ressource centralisée précieuse pour mener vos recherches avec les jeunes : <https://www.urhaj-idf.fr>

→ La location directe dans le privé ou la colocation

Il est le plus souvent impossible pour les jeunes sortant de l'ASE quand ils n'ont pas de ressources régulières de se loger dans le secteur privé...mais il peut être possible pour certains de le faire ou de passer par les systèmes de colocation qui se développent fortement notamment pour les étudiants ou personnes en formation. Ce système peut être utile mais il est important de réfléchir avec les jeunes qui souhaiteraient l'utiliser à la manière de se garantir.

<https://www.immojeune.com/locataire/colocation-les-5-pieges-a-eviter.html>

→ Les SIAO

Il est important d'informer les jeunes sur le fonctionnement des « Services intégrés d'accueil et d'orientation » (SIAO), sous l'autorité de l'État qui ont vocation à :

- recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative ;
- gérer le service d'appel téléphonique 115 pour les personnes ou familles «sans abri ou en détresse».

Vous trouverez en annexe une proposée par des acteurs régionaux concernant les démarches pour les jeunes en situation de difficulté ou en situation irrégulière.

→ L'accès au logement social

Même s'il peut présenter des difficultés, il est important d'engager rapidement les démarches. Vous trouverez en annexe une fiche sur les processus pour faire une demande pour les jeunes en FJT.

Il est également important de questionner les mairies qui peuvent avoir des dispositifs spécifiques et sont parfois prêtes à soutenir des jeunes.

→ L'Accompagnement Social lié au Logement

L'ASLL est une mesure départementale financée par le fonds de solidarité logement (FSL) destinée aux personnes rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Mise en place par des associations, elle peut dans certaines situations être mobilisée pour soutenir le parcours des jeunes.

→ **Les acteurs du logement d'insertion**

La Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) est un réseau d'associations, unions d'économie sociale et sociétés coopératives d'intérêt collectif travaillant en faveur de l'accès et du maintien dans le logement de personnes en difficulté. Leur site permet d'identifier un grand nombre d'acteurs Franciliens qui pourraient être sollicités avec les jeunes.

<https://www.fapil.fr/>

La Fapil Île-de-France est un réseau de 24 associations franciliennes d'insertion par le logement, parmi la centaine d'adhérents de la Fapil nationale. Elles gèrent environ 6000 logements d'insertion, disséminés de façon diffuse dans le tissu urbain. Leur parc croît d'environ 7% par an (près de 100 nouveaux logements produits en maîtrise d'ouvrage d'insertion et 250 nouveaux logements pris en gestion).

→ **Le logement à partir de l'emploi**

Pour les jeunes qui travaillent, il est possible de solliciter un logement via les agences d'intérim ou les employeurs. Il faut donc se renseigner sur ce plan.

→ **Le réseau des Agences Immobilières à Vocation Sociale**

Les AIVS® sont des agences immobilières associatives qui assurent une mission d'intermédiaire entre le locataire et le propriétaire, garantissant ainsi un accompagnement individualisé de chacun, dans toutes les étapes de la location. Il existe pour le moment trois agences en Ile de France (Paris, Seine Saint-Denis, Val-d'Oise)

<https://www.fapil.fr/les-aivs>

→ **Les logements intergénérationnels**

Différentes initiatives ont développé des dynamiques d'habitat partagé avec des personnes âgées. Dans certaines situations, elles pourraient être sollicitées pour les jeunes accompagnés (s'ils y sont prêts évidemment).

<https://www.cohabilis.org/annuaires-structures-habitat-partage-cohabitation-integrationnelle/#iledefrance123>

Le Programme EMILE

Ce dispositif « Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi » propose à des personnes franciliennes une aide pour trouver un logement adapté et un emploi dans une autre région (aux contraintes moindres). Il propose 5 territoires d'accueil possibles (Le Cantal, le Cher, l'Indre, la Lozère et la Mayenne) et a déjà accompagné de nombreuses personnes satisfaites de construire leur vie dans un territoire différent. Toutes les informations sont accessibles sur le site : <https://www.programme-emile.org>.

Points de vigilance

L'accès au logement constitue un domaine essentiel et pour lequel un accompagnement des jeunes est important pour éviter le découragement, la recherche de solutions « à l'arrache », et aussi de passer à côté des soutiens possibles.

Les réflexions sur les différentes possibilités, les parcours possibles, les démarches à mener comme la sensibilisation des jeunes aux facteurs de comportement susceptibles de faire échouer la démarche (cf. partie « Mes habiletés » page 31) peuvent avec profit être menées de manière collective, sous forme d'ateliers ou avec la participation d'acteurs du champ du logement.

Ressources

Guide du locataire – FAPIL. Présentant de nombreuses informations légales, il constitue une ressource intéressante et peut être commandé à un tarif très raisonnable :

<https://www.fapil.fr/nos-publications/commandes>

Trois vidéos réalisées dans le Nord pour les futurs locataires peuvent également être visionnées avec les jeunes :

<https://www.fapil.fr/a-la-une/le-graal-realise-3-videos-conseils-a-destination-des-futurs-locataires>



Support 10 : Le logement

Les démarches que j'ai déjà menées

Les questions que je me pose

Les informations dont j'aurais besoin

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet



Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

ACCÈS AUX DROITS

Il s'agit d'un domaine complexe auquel il faut être attentif. Il faut aussi informer les jeunes que de nombreux lieux existent pour être informés et soutenus, notamment sur le plan financier ou de l'accès à leurs droits. L'accompagnement est central pour lutter contre le phénomène de non-recours qui constitue parfois la base d'une fragilisation des parcours.

Des lieux d'informations multiples

Il existe de nombreux acteurs susceptibles d'apporter aux jeunes des informations et/ou un accompagnement dans ce domaine. A vous de nouer des liens et de voir quels sont les plus susceptibles de le faire dans votre territoire :

- les circonscriptions sociales ;
- les missions locales ;
- les CCAS ;
- les Points d'Information Jeunesse. Le site <https://infojeunesfrance.org> permet d'identifier tous les services d'information jeunesse autour de vous.

On trouvera différentes informations générales dans « Le Guide juridique et pratique d'accès aux droits sociaux – Mai 2021- UNAFO. Il est téléchargeable directement <https://search.lilo.org/?q=unaf0%20guide%20droits%20sociaux>

Le pécule

Depuis 2016, la loi a confié à la Caisse des Dépôts la mission de recevoir et de protéger les allocations de rentrée scolaire (ARS) des enfants confiés au service de l'aide à l'enfance. Il est donc possible pour les jeunes d'en faire la demande (à condition bien sûr d'être informés). Cela peut constituer un petit coup de pouce bien utile dont il est important d'informer les jeunes

Le site suivant permet d'engager la démarche.

<https://consignations.caissedesdepots.fr/mon-compte/>

Les consignes et le mode d'emploi sont chargeables sur le site suivant :

<https://consignations.caissedesdepots.fr/particulier/recuperer-votre-argent-consigne/recuperez-vos-allocations-de-rentree-scolaire-ars>

Le RSA jeune actif ou RSA jeune majoré

Même si c'est rare parmi les jeunes sortants de l'ASE il est important de les informer de la possibilité d'obtenir le RSA si on a travaillé pendant deux ans.

De même il existe une possibilité d'accès au RSA majoré pour les jeunes mères.

L'aide aux jeunes majeurs et les contrats jeunes majeurs

→ Un constat de décalage

Le rapport Dulin, évoquait le fait que la date anniversaire des 18 ans coïncide souvent avec une « sortie sèche » par laquelle ils se retrouvent souvent à la rue... Pour eux, le contrat jeune majeur est « plus rare

que l'or » dans certains départements et s'apparente dans presque tous les cas à un « sérateur à rêves » tant il est de courte durée et conditionné à la réalisation de formations courtes, professionnalisantes qui ne relèvent pas d'un choix personnel⁷.

Le constat peut ainsi être fait de différences importantes de prises en charge entre les départements et donc d'une rupture d'égalité entre les jeunes. Nombre de ceux qui ne bénéficient pas de CJM et vivent alors une « sortie sèche » sont déstabilisés et se trouvent en grande difficulté sur le plan social, sanitaire et de l'insertion professionnelle. Les jeunes ayant vécu un parcours familial et institutionnel compliqué sont plus à risque en termes de désocialisation. A terme cela représente un coup important pour les collectivités publiques et une mauvaise solution sur le plan sociétal.

Les réflexions présentées ici sont donc à corréliser avec des démarches institutionnelles d'évolution qui restent à faire aboutir.

→ Concrètement

Un article détaillé d'Info Mie (<https://www.infomie.net/spip.php?rubrique300>) évoque de manière claire la manière dont la demande doit être faite.

Les jeunes qui ont besoin de poursuivre leur prise en charge au-delà de leur majorité doivent faire leur demande par écrit en envoyant un courrier avec accusé de réception au Président du Conseil général du département dans lequel ils/elles ont été placés. Cette demande doit être envoyée idéalement entre deux et trois mois avant la majorité.

En cas d'absence de réponse dans les deux mois, les jeunes auront un refus implicite de prise en charge jeune majeur qu'ils/elles pourront contester devant le/la juge administratif/ve (voir 2 « Que faire en cas de refus »).

→ Comment ?

Avant de faire la demande, il est primordial qu'un **dialogue entre les jeunes et leurs éducateurs/trices** s'établisse sur cette question afin d'anticiper la réponse.

Le plus souvent, les éducatrices/eurs savent quels jeunes auront ou non la possibilité de bénéficier d'un maintien de prise en charge. Les dossiers qui aboutissent sont souvent le fruit d'un travail de longue haleine de la part des éducateurs/rices. Cependant, même en cas de refus probable de prolongation de la prise en charge, il est nécessaire de la solliciter en bonne et due forme.

La demande doit émaner du/de la jeune et être signée par elle/lui. Elle doit retracer son parcours depuis son arrivée en France et expliquer en quoi le bénéfice d'une prise en charge jeune majeur lui permettra d'accéder rapidement à l'autonomie. Elle doit également démontrer que le/la jeune se trouvera dans une situation très difficile en l'absence d'une telle prise en charge (voir 1.B « Les conditions de la prise en charge jeune majeur »).

La demande doit être envoyée à la/au président-e du Conseil Départemental dont dépend l'ASE à qui a été confié le jeune, qui prendra la décision d'accorder ou non la prise en charge

Il est utile de demander dans le corps du courrier une réponse écrite : il faut notamment indiquer explicitement qu'en cas de refus, on souhaite en recevoir les motivations par écrit dans le délai de deux mois impartis à l'administration pour répondre (cela afin de contester plus facilement un éventuel refus.)

Selon les départements, les jeunes seront invités à passer un entretien, ou leur situation sera directement examinée par un ou plusieurs professionnels en fonction de l'organisation du service ASE et du Conseil Départemental concerné.

⁷ Rapport Dulin p 6

L'accès aux droits et à la justice

→ Les Maisons de Justice et du Droit / Les points et relais d'accès au Droit

Les maisons de la justice et du droit (MJD) assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Elles peuvent être contactées en cas de besoin.

Pour trouver l'adresse de celles qui sont autour de vous.

http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-maisons-de-justice-et-du-droit-21773.html#cmq_path=carte&cmq_territory=94&cmq_submit=Submit

→ L'aide juridictionnelle

Toute personne peut bénéficier de l'aide pour le paiement d'un avocat. La démarche à suivre est précisée sur le site du ministère de la justice.

<https://www.justice.fr/simulateurs/aide-juridictionnelle#telecharger>

Les questions spécifiques des Mineurs Non Accompagnés ou jeunes étrangers

Les MNA rencontrent des difficultés spécifiques sur le plan juridique et le respect de leurs droits n'est pas toujours garanti⁸.

Il est donc important de bien les informer sur les démarches à mener et sur les différents titres et les conditions qui permettent de les obtenir. Pour ne pas commettre d'erreurs dans les démarches, qui pourraient se traduire par une perte de chances, il est important de s'adresser à des acteurs spécialisés dans un domaine fortement évolutif.

Un récapitulatif répertorie la diversité des possibilités mobilisables (Source PJJ-Classeur des droits).

- Titre de séjour « vie privée et familiale » de plein droit : jeune étranger entré avant ses 13 ans sur le territoire
- Titre de séjour « vie privée et familiale » de plein droit : « regroupement familial ou enfant d'un étranger ayant un titre de séjour »
- Titre de séjour « vie privée et familiale » de plein droit : enfant pris en charge par l'ASE avant ses 16 ans
- Titre de séjour « vie privée et familiale » soumis à l'appréciation de la préfecture : enfant pris en charge par l'ASE après ses 16 ans ou admission exceptionnelle
- Titre de séjour étudiant étranger (hors UE et hors Algérie)
- Autorisation provisoire de travail (apprentissage/contrat de travail) mineur étranger
- Titre de séjour salarié et travailleur temporaire (hors UE et hors Algérie)
- Demande d'acquisition de la nationalité française de plein droit
- Demande d'acquisition de la nationalité française par déclaration
- Demande de naturalisation

⁸ France Terre d'Asile - Comment mieux les protéger ? Rapport alternatif au comité des droits de l'enfant des Nations Unies 2020 fait un point détaillé sur ce sujet, incluant les problématiques de sortie de l'ASE. Accessible sur le site

Trois points sont à retenir :

- il est important de ne pas passer à côté des possibilités d'acquisition de la nationalité française que les jeunes peuvent obtenir (pour ceux présents avant l'âge de 15 ans en France) mineurs ce qui est plus simple et rapide qu'après la majorité
- les démarches pour un titre de séjour vie privée et familiale sont à anticiper pour prendre en compte les délais variables de traitement des demandes
- il est risqué de pousser le jeune à solliciter un titre de séjour pour études (souvent suivi d'un refus d'un titre si le jeune n'a pas un emploi dans le domaine précis qui a été étudié).

Nous ne donnerons pas de renseignements précis ici, car le domaine est complexe, évolue souvent (refonde récente du CESEDA⁹ dont toutes les conséquences ne sont pas encore connues) et fait l'objet de pratiques qui peuvent fortement varier d'une préfecture à l'autre.

- Un guide récent et très complet peut constituer une bonne base de travail. **Cahiers Infomie** « Quelles aides pour les jeunes majeurs isolés ? » qui peut être commandé sur le site
- **L'association InfoMIE** (<http://www.infomie.net>) est une plateforme nationale à laquelle on peut adhérer regroupant de nombreuses associations, et qui vise à promouvoir la diffusion et le respect des droits des mineurs isolés étrangers, notamment par un outillage technique des différents acteurs accompagnant et travaillant avec ces jeunes particulièrement vulnérables. Le site est très riche et constitue un atout précieux pour toutes les questions que peut poser l'accompagnement de ces jeunes.

On peut également trouver un certain nombre de ressources sur différents sites :

- **France Terre d'Asile** propose de la documentation en ligne, un document intéressant sur le thème « que sont-ils devenus ? » et répond à un certain nombre de questions concrètes que les MNA peuvent se poser <https://www.france-terre-asile.org/demarche-migrants/mineurs-isoles-etrangers-col-280>
- **Le GISTI** met en ligne un certain nombre d'éléments concernant les MNA <https://www.gisti.org/spip.php?rubrique260>
- **InfoMigrants** est un site d'information qui cherche à fournir aux migrants des informations fiables, vérifiées et équilibrées sur leur pays d'origine, mais aussi sur les pays par lesquels ils passent et ceux où ils envisagent de se rendre. Pour s'adresser au plus grand public possible, il se décline en trois langues, français, arabe et anglais : <https://www.infomigrants.net>
- **La CIMADE** héberge, oriente, accompagne les personnes migrantes et réfugiées dans ses lieux d'accueil et permanences. Elle constitue un acteur historique et est reconnue d'intérêt général depuis 1975 : <https://agir.lacimade.org>
- **Le Réseau Éducation Sans Frontières** est un réseau de citoyens appartenant à des collectifs locaux, des syndicats d'enseignants, d'associations de parents d'élèves, de défense des droits de l'homme et des immigrés. Depuis 2004, le champ des actions RESF s'est élargi à d'autres catégories et problèmes : les Jeunes isolés étrangers, l'accueil des étrangers dans les préfectures, les droits de l'enfant, le soutien aux « délinquants » solidaires : <https://reseau-resf.fr/-Collectifs-locaux->
- Enfin sur cette thématique importante, il faut mentionner l'importance pour les associations et services d'utiliser la formation pour bien connaître et comprendre ces questions et apporter l'information sur les droits nécessaire à ces jeunes.

⁹ Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile réformé en mai 2021



Support 11 : L'accès aux droits

Les démarches que j'ai déjà menées

Les questions que je me pose

Les informations dont j'aurais besoin

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet



Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHIQUE

La santé des jeunes accompagnés par l'ASE constitue une problématique à laquelle il est fondamental de veiller pour des raisons diverses :

- un pourcentage important des jeunes relève à la fois de l'ASE et d'une problématique de soins pouvant relever du médico-social ou du sanitaire¹⁰ ;
- les parcours sont souvent jalonnés de difficultés, de traumatismes et de violences dont les effets peuvent être très lourds ;
- l'adolescence constitue souvent une période de fragilisation ou de survenue d'un certain nombre de difficultés...

Tout cela est bien connu et a différentes implications dans :

- les démarches à mener durant l'accompagnement : suivi de la santé, attention à l'hygiène, au soin et au respect du corps, informations, encouragement des attitudes positives dans ce domaine, orientations si nécessaire.
- la préparation de l'autonomisation, la capacité à veiller à sa santé constitue ainsi une dimension qui peut être travaillée dans le domaine des habiletés ;
- les informations à donner aux jeunes devenant majeurs sur les réponses qu'ils peuvent mobiliser et les droits les concernant.

Il est à noter qu'une ligne directrice de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie demande aux CPAM de conventionner avec les Conseils Départementaux pour assurer la continuité de la couverture santé (CMU-C pendant l'année des 18 ans et convocation à un rdv dans une CPAM pour mise à jour ses droits).

Différents lieux ressources

Sans faire le tour de ce domaine important et complexe, quelques structures peuvent être identifiées et présentées aux jeunes. Le site Santé Publique France permet d'identifier un grand nombre de sites pouvant être mobilisés sur les problématiques rencontrées.

<https://www.santepubliquefrance.fr/la-sante-a-tout-age/la-sante-a-tout-age>

→ **Les Maisons des Adolescents** (MDA) sont des dispositifs ayant pour mission : l'accueil, l'information, la prévention / promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire – généralement de courte durée – de l'adolescent, de sa famille et des professionnels qui les entourent.

<https://www.anmda.fr/les-mds>

→ **Les centres de dépistage gratuit et anonyme** permettent un accès rapide à différents examens.

<https://www.sida-info-service.org>

→ Des permanences d'accès aux soins sont organisés dans les Centres Hospitaliers (y compris accessibles aux jeunes sans papiers).

L'espace Santé de l'Hôtel Dieu de Paris constitue un lieu spécifique de consultations médicales gratuites pour adolescents en rupture, qui n'ont pas accès aux soins.

Espace Santé Jeune Hôtel Dieu 1, rue de la Cité - Tél : 01 42 34 82 10

10 Rapport de la défenseure des enfants.

→ **Les centres de planification ou d'éducation familiale** (CPEF) assurent des consultations de contraception, des actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse et des entretiens relatifs à la régulation des naissances dans les suites d'une interruption volontaire de grossesse. Ils organisent en outre des séances de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, et des entretiens de conseil conjugal. Les centres de planification ou d'éducation familiale délivrent à titre gratuit des médicaments ou objets contraceptifs aux mineurs désirant garder le secret ainsi qu'aux personnes ne bénéficiant pas de prestations maladie, assurées par un régime légal ou réglementaire : <https://ivg.gouv.fr/les-centres-de-planification-ou-d-education-familiale.html>
On peut également s'adresser aux sites du **planning familial** qui proposent de nombreux services dans ce domaine : <https://www.planning-familial.org/fr>

→ **Les CSAPA / CAARUD**

Les personnes en difficulté avec une problématique addictive peuvent trouver de l'aide auprès de structures spécialisées. La plupart des lieux qui les accueillent interviennent dans tout le champ de l'addiction (avec ou sans produit). Ils peuvent également recevoir l'entourage ou les professionnels qui accompagnent les jeunes.

<https://www.drogues-info-service.fr/Tout-savoir-sur-les-drogues/Se-faire-aider/Les-Consultations-jeunes-consommateurs-CJC-une-aide-aux-jeunes-et-a-leur-entourage>

→ **Autour de la santé mentale**

Les Centres médico-psychologique (CMP) sont des lieux de soin public sectorisé proposant **des consultations médico-psychologiques et sociales à toute personne en difficulté psychique**. Il existe des CMP pour enfants et adolescents et des CMP pour adultes.

Les Guides départementaux Santé mentale sont des **annuaires de ressources** (soins, accompagnements et entraide). Ils recensent les lieux de soins et d'accueil psychiatriques, les dispositifs médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap psychique, les associations d'usagers et les Groupes d'entraide mutuelle (GEM), des informations sur les droits des usagers, les partenaires institutionnels et les ressources documentaires utiles sur un département.

Ceux d'Île-de-France sont disponibles

<https://www.psycom.org/sorienter/les-annuaires-locaux/guides-psycom-idf>

→ **Les consultations psychotraumatisme**

Les Centres Régionaux du Psycho-traumatisme ont pour vocation d'offrir des lieux d'orientation et/ou de consultations spécialisées pour les personnes victimes de psycho-traumatismes, indépendamment de la nature du traumatisme vécu (physique ou psychique, résultat d'un accident, de violences, de maltraitance...) ou des populations concernées (enfants, adultes, civils, militaires, avec handicap, migrants, ...).

<http://cn2r.fr/obtenir-de-laide-pour-soi-ou-pour-un-proche>

→ **Les consultations transculturelles**

Dans de nombreuses situations, certains obstacles peuvent être interprétés par les jeunes comme relevant d'éléments propres à leur culture. Il peut alors être utile de leur conseiller des consultations spécifiques. Les lieux utilisables en Ile de France peuvent être identifiés par le lien suivant :

<https://search.lilo.org/?q=consultations+sante+mentale+et+cultures+en+ile+de+france>



Support 12 : La santé

Les démarches que j'ai déjà menées

Les questions que je me pose

Les informations dont j'aurais besoin

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet



Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

LES LOISIRS ET LA CITOYENNETÉ

Il est important de ne pas réduire la dynamique d'autonomisation à l'acquisition de compétences mais de soutenir le jeune dans sa capacité à trouver des activités qui le ressource. Comme certains l'ont exprimé, la période est souvent lourde en exigences et il est nécessaire que les efforts à produire par les jeunes soient équilibrés par des temps de loisirs, de plaisir, de découverte et aussi plus globalement d'intégration sociale et citoyenne.

Il est ainsi important de travailler avec eux autour :

- des activités ou découvertes qui peuvent les mobiliser
- des lieux extérieurs qui peuvent faciliter leur intégration sociale
- de l'importance de leur intégration dans la vie sociale.

De ce point de vue, il est toujours fructueux de faire connaître et valoriser les activités permettant de contribuer positivement et d'entrer dans des relations de réciprocité.

Ces questions peuvent irriguer à la fois :

- l'accompagnement durant la période d'autonomisation
- les informations à apporter et les recherches à mener ensemble

Il est également intéressant de vérifier si la commune de résidence pratique **le BAFA citoyen** qui est une aide accordée par un certain nombre de villes et de départements pour passer le BAFA et favoriser l'engagement dans des dynamiques locales. C'est le cas de Paris et de différentes communes d'Ile de France.

- Les services jeunesse des communes sont souvent des lieux d'information importants
- Les PIJ
- PASS culture nationale : <https://pass.culture.fr>
- PASS Culture de la Région (avec plusieurs types d'aide y compris pour les vacances...financement projets ANCV pour soutenir des projets de vacances...



Support 13 : Les loisirs et la citoyenneté

Les démarches que j'ai déjà menées

Les questions que je me pose

Les informations dont j'aurais besoin

Bilan à l'issue de la séance. Comment avons-nous avancé ?



Il faudra
y revenir



On a avancé /
à continuer



On a bien avancé /
quelques points
à reprendre



On a fait le
tour du sujet

Pour avancer

Date :

/ /

Ce que je peux faire

Ce que le service peut faire pour m'accompagner dans cette réflexion :

●●● DES ÉVOLUTIONS À ENCOURAGER DANS LES STRUCTURES ET INSTITUTIONS

Pour favoriser la mise en place de soutiens effectifs, différentes évolutions, déjà mises en place en différents lieux, peuvent être importantes à mettre en place. Un certain nombre sont citées dans le cadre de référence et montrent qu'il est possible de mettre en place des évolutions intéressantes. D'autres exemples intéressants existent et peuvent bien sûr être développés. Ces évolutions peuvent être intégrées dans les protocoles départementaux d'accès à l'autonomie.

Dans les réponses éducatives

- Informer et réaliser à temps les démarches importantes pour la suite du parcours (recensement, papiers, inscription à la sécurité sociale...)
- Préparer avec le jeune l'entretien des 17 ans
- Anticiper les situations complexes (en lien avec les réseaux partenariaux)
- Favoriser ou organiser des rencontres avec des jeunes sortis pouvant parler de leur expérience d'autonomisation (Voir appuis)
- Mettre en place des ateliers d'information avec les partenaires concernés

Dans les réponses institutionnelles inscrites dans les projets d'établissement

- Mettre en place un suivi spécifique autonomie dans l'accueil familial (vers 16 ans) pour des pratiques plus ancrées sur l'autonomie.
- Mettre en place des services spécifiques ou des professionnels dédiés (exemple de services dédiés dans le cadre du service social départemental)
- Développer les moyens (professionnels, temps dédiés, évènements) pour favoriser le maintien actif des liens avec les jeunes sortis
- Organiser la sécurisation des documents des jeunes (se renseigner / informer autour de l'utilisation des « coffres forts » numériques)
- Développer les dynamiques pour « aller vers » des jeunes peu repérés...

Dans les liens avec les partenaires

- Inviter différents partenaires à présenter aux jeunes/jeunes majeurs les réponses qu'ils pourront obtenir auprès de leurs structures (logement, emploi, etc)
- Inviter ou rencontrer les associations Repairs / ADEPAPE
- Nouer des relations régulières avec les réseaux pouvant accompagner les jeunes majeurs dans les différents domaines (logement, insertion, accès aux droits...)

Dans le portage et le développement d'une politique globale par les Conseils Départementaux

- Affiner la pédagogie et les outils utilisés pour l'entretien des 17 ans en lien avec les services accompagnant les jeunes.
- Intégrer dans les CPOM (contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens signés avec les associations) des objectifs et outils concrets de développement de l'autonomie.
- Développer une stratégie globale de soutien des jeunes majeurs
- Mettre en place des pôles jeunes majeurs au sein des circonscriptions (ou réfléchir aux différentes modalités d'organisation permettant de soutenir les jeunes majeurs)
- Redéfinir des Contrats Jeunes Majeurs pour les rendre plus soutenant et adaptés
- Développer et faire vivre des partenariats renforcés entre l'ASE, les MDPH, des établissements médico-sociaux (ITEP en particulier) et services de pédopsychiatrie pour assurer une continuité dans le parcours des jeunes lors du passage à la majorité
- Développer et faire vivre des partenariats sur tous les champs pouvant soutenir les jeunes majeurs (logement /formation/insertion /accès aux droits / santé, etc.
- Mettre à disposition des ressources informationnelles accessibles et actualisées concernant les ressources mobilisables (ex. Boussole des Jeunes)
- Autres idées

Récapitulatif chronologique des démarches mises en place avec les jeunes

Nom du jeune :

Référent :

Thème	Dates des échanges / éléments travaillés avec le jeune	Éléments de progression	Observations / commentaires

Appréciation globale de l'avancement et des difficultés

Analyse sur les 3 dimensions à valider avec les jeunes

Dimension	Mes décisions, mes projets...	Mes habiletés	Mes appuis
Les points sur lesquels j'ai progressé			
Les points sur lesquels je dois encore avancer			

Autres remarques

Chapitre 3 :

Ressources et annexes

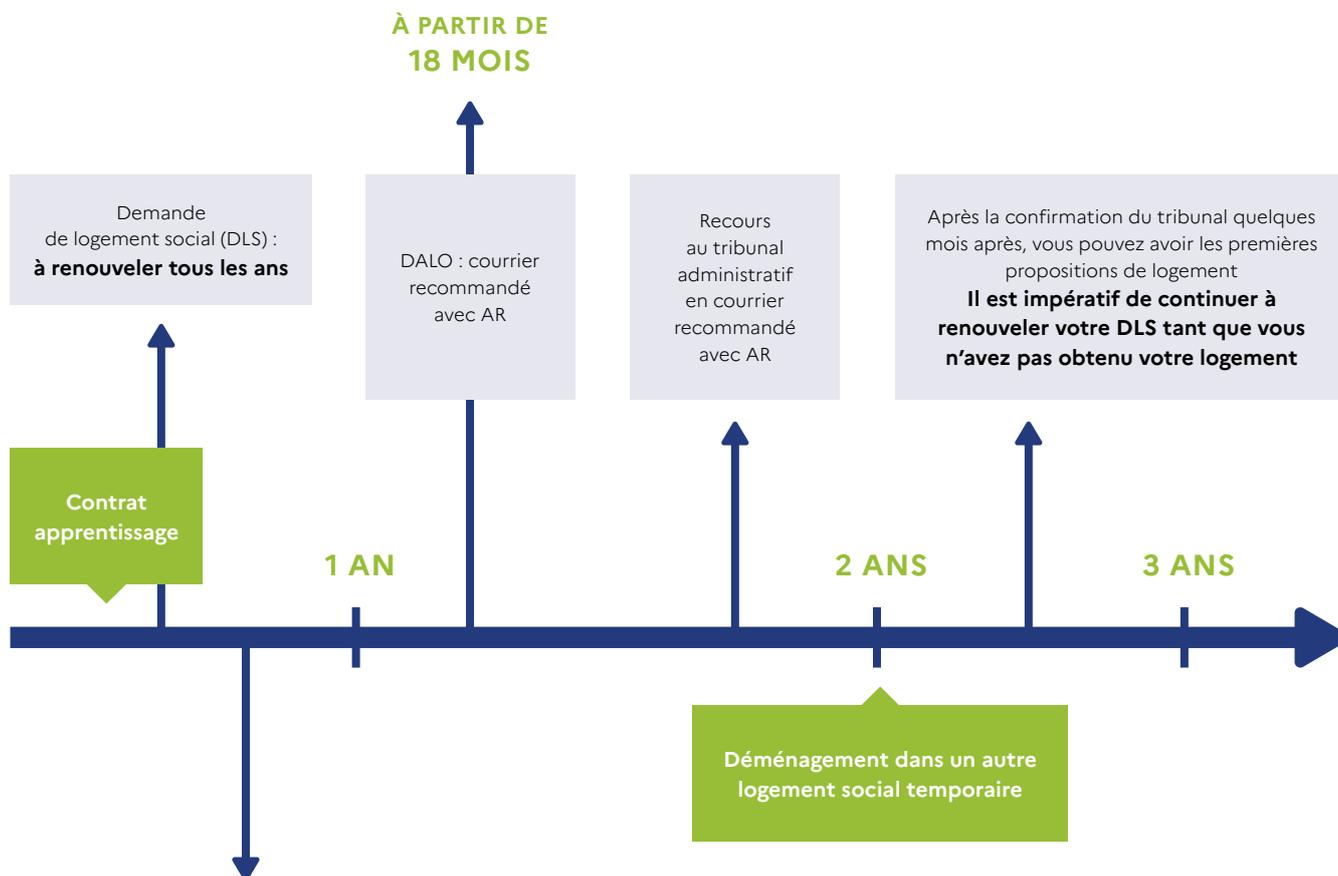
Quelques textes

- Pierrine Robin : « L'enfant de personne ». A l'épreuve du placement et de sa sortie. Champ Social 2020
- ANPF ouvrage collectif : 18 ans bon anniversaire et au revoir ! 2019
- Lacroix I., Vargas Díaz R., Leclair-Mallette I.-A., Goyette M., Frechon I., 2020, Jeunes sortant du système de protection de l'enfance en France et au Québec. Faire face aux difficultés de transition vers la vie adulte via une association d'entraide, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.
- Accompagner les sorties de l'Aide Sociale à l'Enfance 2019 - Référentiel d'accompagnement pour les sorties de l'aide sociale à l'enfance Février 2019
- Accord-cadre de partenariat pour l'insertion professionnelle des jeunes sortant de l'ASE. Février 2020
- Recommandations du collectif Cause majeur ! Pour un accompagnement des jeunes majeur.e.s jusqu'à leur inclusion pleine et entière dans la société. Avril 2020
- CESE - Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance- 2017
- Pascale Dietrich-Ragon - Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance. Population-F, 75 (4), 2020, 527-560 - Étude ELAP
- Frechon I., Lacroix I. (2020) « L'entrée dans la vie adulte des jeunes pris en charge par le système de protection de l'enfance. Les apports de la recherche sur la sortie de placement et ses conséquences », Agora débats/jeunesses, vol. 86, no. 3, pp. 111-126.
- Rapport Bourguignon. La République doit être une chance pour tous : Pour un accompagnement sur-mesure de chaque jeune majeur sortant de l'Aide sociale à l'enfance vers l'autonomie réelle. 2019
- Une série d'articles sur le site de l'INED : <https://elap.site.ined.fr/fr/resultats/publications>

Vidéos

- Maelle Bouvier aux assises nationales de la protection de l'enfance
<https://www.facebook.com/1102747019917835/videos/425635991497949>
- Jhon Rachid Le foyer, ça donne une force que les autres n'ont pas
<https://www.youtube.com/watch?v=rIA9G37-40w>
- Jhon Rachid J'ai grandi en foyer
https://www.youtube.com/watch?v=v_a47ihbXH0
- Leo Mathey au CESE
<https://www.lecese.fr/content/questions-leo-mathey-fnadepape-protection-de-lenfance>
- Témoignages de jeunes
<https://www.lecese.fr/content/temoignages-danciennes-de-lase-protection-de-lenfance>
- Teaser de la pièce : j'ai pas le temps je suis pas comme eux
<https://www.repairs75.org/le-pairiple.html>
- La croix jeunes majeurs/collectif Cause majeur
<https://www.youtube.com/watch?v=ecgmyYDHz0Y>
- Emission France Culture
<https://www.franceculture.fr/emissions/le-magazine-de-la-redaction/la-protection-de-lenfance-lepreuve-du-quotidien>

Obtenir un logement avec la demande de logement social (DLS) pour les jeunes en FJT



Une fois que le NUR (Numéro unique régional) est attribué, il est possible de postuler **sur le site Loc'annonce de la mairie de Paris :**

<https://teleservices.paris.fr/locannonces>

Mettre à jour régulièrement le dossier (fiche de paie, contrat de travail, avis d'imposition n-1 et n-2)

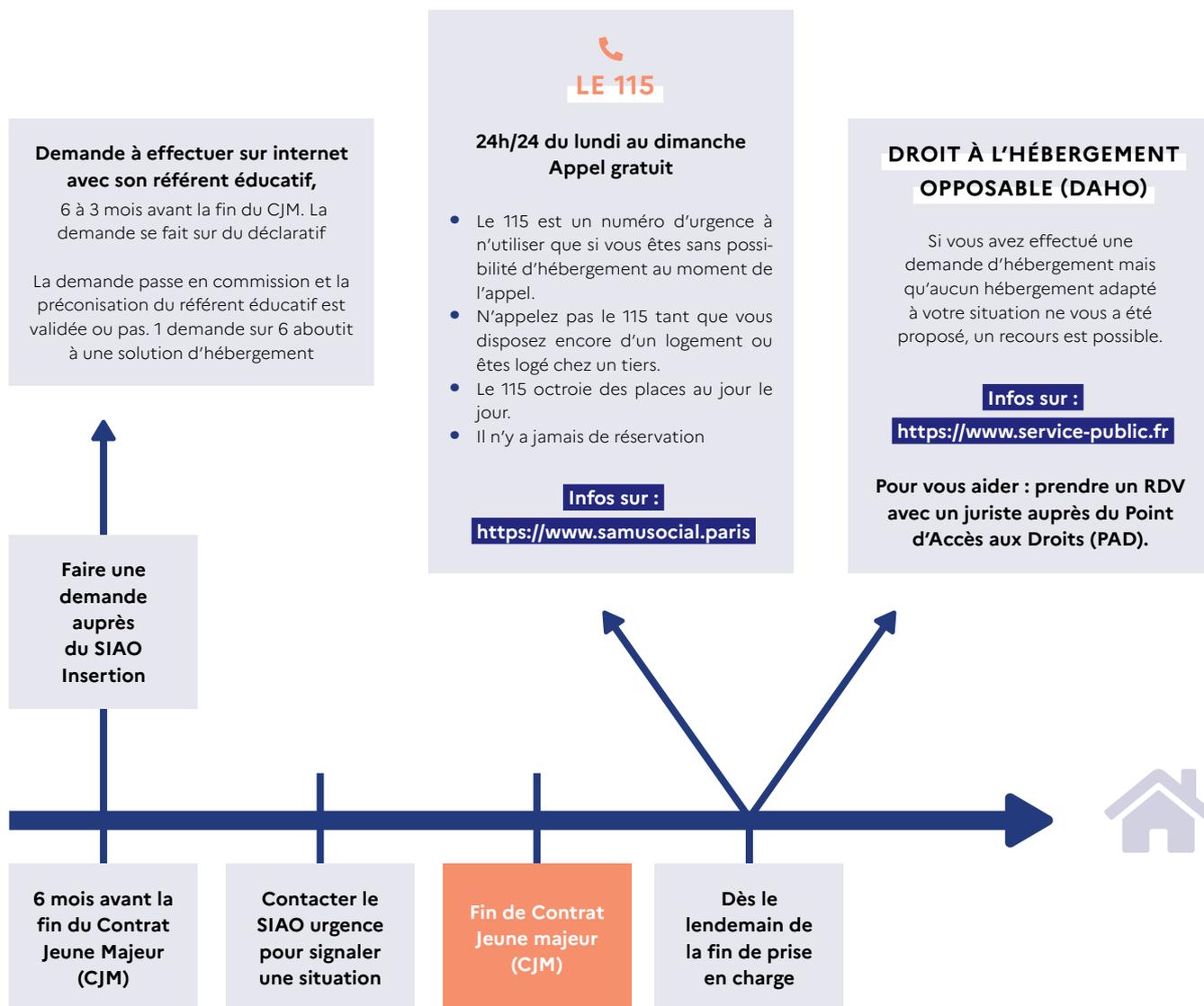
Pour que toutes ces démarches aboutissent, il faut avoir :

- Une pièce d'identité, carte d'identité, carte de séjour
- Au moins 1 avis d'imposition
- Un contrat de travail (CDI, CDD, intérim, apprentissage, professionnalisation)
- 3 dernières fiches de paies
- Habiter dans un logement temporaire (FJT, résidence sociale)

Accompagnateurs pour les démarches de logement social :

- Internet, mairie d'arrondissement (création du NUR et renouvellement)
- Travailleurs sociaux dans les structures d'hébergement : DALO et recours au Tribunal administratif
- Assistante sociale : DALO et recours au tribunal administratif
- Association spécialisée dans le droit du logement

Comment obtenir un hébergement en situation irrégulière ou régulière sans ressources ?



Votre référent éducatif peut vous transmettre la liste des accueils de jour, des permanences juridiques gratuites, des accès aux soins, des lieux, pour se nourrir/se doucher/laver ses vêtements et des structures agréées pour obtenir une domiciliation.

L'ensemble de ces adresses utiles se trouve dans les guides Paris Solidarité (gratuit dans chaque mairie d'arrondissement)



Penser à faire appel à votre réseau

(famille, amis, communauté...) ou le milieu associatif.

Les membres du groupe de travail

Ont participé à la construction et à la validation de la démarche menée par Laurent Barbe :

Céline Chancerel ANRS 75

Valérie Cattin ANRS

Clélie Pellottiero- Inspectrice ASE en charge des thématiques transversales 93

Joëlle d'Aietti DASES Paris SEJM

Josiane RIPERT Directrice Département Protection de la Jeunesse ESPEREM

Aurélié DA COSTA Chargée de mission ingénierie sociale ALJT paris

Céline BLANCHARD- Responsable du pôle parcours en protection de l'enfance DEJ - CD 78

Dalila CHE-TOUANE-GIROUX- Chargée de mission DEF – DGAS CD 78

Juliette Galloüin / Léo Mathey- Repairs 75

Patrick Breton - Placement Familial Jean Cotxet - Coordinateur Régional ANPF¹¹ PARIS Ile de France

Alice Tallon- Chargée de mission Fédération des Acteurs de la Solidarité, chargée d'animer des réflexions sur l'accompagnement des jeunes majeurs dans les associations de la fédération.

Laurine Bricard - Cheffe de projet jeunes vulnérables. Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence. Sous-Direction de l'enfance et de la famille. Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Les tables rondes

Durant la première partie de la démarche :

Deux tables rondes ont été organisées avec des jeunes, notamment venus dans le cadre des associations Repairs/ADEPAPE, pour échanger autour de leurs expériences de sortie. Ils relevaient d'une grande variété de parcours :

- des situations de placement continu en FA avec référence continue
- des situations d'accès tardif à l'ASE
- des situations de plus grande discontinuité des accompagnements
- des démarches menées à partir du milieu ouvert...

Une table ronde milieu ouvert a été organisée avec des intervenants sociaux issus de 4 associations : Métabole 93 - Jean Cotxet Suite éducative- Service Accompagnement Jeunes Majeurs- Paris - Service AEMO 92

Une table ronde accueil familial a été organisée avec des professionnels (familles d'accueil, psychologue, éducateurs...) issus du SAF 75 Jean Cotxet et du Service autonomie jeunes 93.

Avec la FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité) un échange a été mis en place avec des acteurs de l'accompagnement de jeunes majeurs (FAS) à partir de l'analyse détaillée et utile qu'ils avaient produite sur les sorties de l'ASE.

Avec le département de Seine-Saint-Denis, deux temps d'échanges collectifs ont été mis en place (ASE, associations Devenir, Métabole, Service Social de la Courneuve) et ont permis d'échanger sur la pédagogie proposée et de pointer différents manques et informations à compléter.

Avec le Conseil Départemental des Yvelines, un échange a été mis en place pour présenter la démarche et recueillir différentes propositions d'amélioration.

11 Association Nationale des Placements Familiaux qui a organisé différents événements autour de la thématique de l'accès à l'autonomie

Les associations ADEPAPE/Repairs d'Île-de-France qui jouent un rôle très important sur le soutien de jeunes majeurs sortis, ont mis en place une réunion collective qui a permis d'échanger avec le cabinet CRESS sur le guide et de mettre l'accent sur certaines informations particulièrement utiles et à anticiper dans l'accompagnement.

Les contributions à la relecture et la correction

De nombreux autres professionnels ont apporté des contributions qui ont permis d'améliorer et compléter le document. Merci à eux pour le temps qu'ils ont contribué à la démarche dans une période bien chargée.

On peut citer particulièrement :

- le Placement Familial Jean Cotxet de Paris qui a organisé une réunion des services de Paris et de Seine St Denis pour échanger autour de la démarche et de ses expériences
- Clélie Pellottiero - ASE - Conseil Départemental Seine St Denis
- Francesca Marchi de l'association Métabole 93
- Sophie Guilbaud - Hugo Moneger – Conseil départemental Yvelines
- Mathieu Savaraud et Joëlle D'Aiotti du SEJM de Paris
- Laurine Bricard de la DGCS qui a relu et organisé une relecture du document par différents services (Xavier Txabi Bertrand du CNOUS – Virginie Hassan DGEFP)

Réalisation : cabinet CRESS www.cabinetcress.fr

Conception graphique originale : Felix Barbe www.felixbarbe.com

Mise en forme graphique : Juliette Lebreton www.juliettelebreton.fr

Photographie de couverture : Adobe Stock Drobot Dean

